



SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 D'INFORMAZIONE  
 D'INFORMAZIONE

**FRÉDÉRIC LENOIR**

# La philo au plus tôt

**ÉCONOMIE**

*Les levures,  
identité  
du vin*



Photo: M2B

**EXPO**

*Les ombres  
du franquisme  
au Lazaret*



Photo: ECG

**1,60€**

SEMAINE CORSE P3 • AGENDA P23



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Photo: Marion Patris de Breuil

## Une vie de femme

**C**e début novembre est sans conteste féminin mais pas pour les raisons que vous pouvez imaginer.

Tout d'abord le 2 novembre madame Boutin, ancienne ministre, est condamnée en première instance à verser 5000 euros d'amende pour incitation à la haine en raison d'orientation sexuelle. En résumé, pour homophobie. Ce n'était pas son jour de fête mais celui de tous ceux qui combattent cette abomination verbale.

Puisqu'il est de bon temps de fêter les anniversaires de décès, rappelons aussi que le 3 novembre [1793] mourait sur l'échafaud Olympe de Gouges, combattante de la cause féminine. Sa déclaration des droits de la femme reste toujours d'actualité tant les disparités socio-économiques hommes-femmes sont flagrantes. Pour les dénoncer, toutes les femmes ont été appelées à arrêter de travailler le 7 novembre dernier dès 16h34. Mais, cet appel n'a pas provoqué la fin du monde à 16h35, parce que demander à des femmes d'arrêter de travailler parce qu'elles gagnent en moyenne 15,1% de moins que les hommes ne les dispense pas de s'occuper de leur famille. Mais je le reconnais, c'est peut-être, aussi, de notre faute.

Enfin, lorsque j'entends lors du deuxième débat des primaires de la droite et du centre certaines réflexions machistes et déplacées des 6 hommes qui entourent la seule femme candidate, du style je n'ai rien contre une femme nommée à Matignon ou je ne suis pas contre plus de femmes que d'hommes dans mon gouvernement, je me dis que le combat pour la cause des femmes dans le monde politique n'est pas terminé. Mais ne vous y trompez pas, il n'est nullement question de défendre la parité, autre absurdité qui rend obligatoire la représentation féminine, mais seulement l'espoir d'une reconnaissance asexuée et indifférenciée des compétences. L'utopie d'un monde où l'on pourra dire que les femmes sont des hommes comme les autres. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU  
A MODU NOSTRU

## Made in Corsica

**I**n Corsica, si sà chi e potenzialità sò tamante è ch'ellu ci hè a vulintà d'avanzà. Di fà chi e nostre particolarità isulane diventessinu vere carte maestre... Iè, crescenu l'andature chì vanu in stu sensu. Di mandà à spassu, una volta per sempre, i spiriti fatalisti... Iè, ci sò l'esempij, hè pussibile l'affaire, ci hè a speranza. Iè, ogni ghjornu si discetanu e brame di sviluppu è d'innuvazione. Iè... È si facenu in lea cù u suchju di sta terra, di a so cultura è di a so identità. È si facenu cù i mezi oghjinchì, cù u spaziu numericu chì ci apre belle prospettive, chì permette à l'ingenu di fà valè e so idee.

Tandu, si scopre nantu à a tela iniziative di trinca cum'è quella di Lulishop (www.luli-shop.com), piattaforma di vendita dedicata à a creazione corsa chì ci prupone una scelta larga di prodotti di moda, di casa è di decurazione fatti da artigiani è artisti passiuati. Laura Ferrandini è Laura-Maria Sargentini ne sò e creatrice; duie amiche dapoi a zitellina chì, dopu à studii è sperienze prufessionale in Inghilterra è in Italia, si sò ritrove in Corsica, ind'è elle, in sta sfida economica assai uriginale è ghjuvevule.

Frà l'altri siti di cumerciu elettronicu chì anu u ventu in puppa, ci hè dinù Corsica Beauty (www.corsicabeauty.com), messu in ballu, in u 2014, da Tania Andréo è Aurelia Filippi, è spzializatu ind'a vendita di prodotti cusmetichi nustrali. Assicureghjanu ancu una presenza fisica cù l'apertura, annu, d'una buttega in Algaghjola è u lanciamentu di u primu Beauty Shop Truck, un magazinu muvitoghju chì li permette di spiazassu per issi paesi è l'evenimenti da vende in diretta.

Eppo, pudimu mintuvà i siti di vendita di magliette identitarie. Qui dinù, ci hè un interessu di quelli. Va bè, Giovabella, The Minority è tant'altri, per esse à a punta di a tendanza. Ci n'hè per tutti l'estri.

Novu novu, u travagliu di creazione di Magliameia (www.alittlemarket.com/boutique/magliameia), inghennatu da Deborah, una ghjuvanotta bastiacca, hè anch'ellu più chè seducente, cù u scopu di fà prodotti di moda è di decurazione in lana. Òn hè què u «Made in Corsica»? È e femine ne parenu esse l'imbasciatrice. Diventa oghje una realtà, da u lucale à l'internazionale. Perchè micca? ■



### ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS  
Immeuble Marevista,  
12, Quai des Martyrs de la Libération,  
20200 Bastia  
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90  
Directeur de la publication – Rédacteur en chef  
• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)  
email: journal@icn-presse.corsica

#### BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA  
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

#### BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO  
Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

#### Avec la collaboration de:

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)  
1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli  
Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris  
Amandine Alexandre (Londres), Batti,  
Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,  
Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,  
Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,  
Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,  
Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,  
Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,  
Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal (Paris),  
partenariat avec Alta Frequenza

#### Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,  
Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 1 88773 – ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

**Vous vivez**  
en Centre-Corse,  
dans le Cap,  
la région de Bonifacio  
ou le Sartonais,  
vous avez  
une bonne connaissance  
de la vie publique,  
culturelle, associative  
et sportive  
dans votre bassin de vie?  
**Vous** souhaitez mettre  
en lumière les initiatives  
qui y voient le jour?  
**Vous** aimez écrire et/ou  
prendre des photos?  
**L'ICN recherche**  
**des**  
**correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>

# 17 M€ pour développer l'enseignement du corse



Photo Manon Perelli

**Etat et CTC ont signé le 2 novembre une convention relative au plan de développement et d'enseignement de la langue corse. Un plan qui vise à la fois à généraliser l'enseignement bilingue dès l'école maternelle et à intégrer la langue et la culture à tous les niveaux d'enseignement et de formation dans les cinq prochaines années.**

**D**onner un nouvel élan pour aller vers la généralisation de l'enseignement du corse. Tel est le but de la convention relative au plan de développement et de l'enseignement de la langue pour la période 2016-2021, signée le 2 novembre dernier par le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, le préfet de Corse, Bernard Schmeltz, et le recteur d'Académie, Philippe Lacombe. À travers cette convention, qui tend à mettre en œuvre le plan Lingua 2020, 17M€, financés pour moitié par la Collectivité territoriale de Corse et pour l'autre par l'Etat, seront injectés pour le développement de la langue corse dans les cinq prochaines années. «Un pas majeur pour la politique linguistique», a salué Saveriu Luciani, conseiller exécutif en charge de la langue corse. Deux axes principaux seront en premier lieu travaillés: la généralisation progressive de l'enseignement bilingue dès l'école maternelle, et l'intégration de la langue et culture corse à tous les niveaux d'enseignement et de formation. Par ailleurs, la convention aspire également à mettre en place une systématisation de l'enseignement de la langue en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. De plus, la principale innovation consiste en la mise en place d'un plan exceptionnel de formation des enseignants du premier degré. «L'objectif est de former 700 professeurs des écoles dans les cinq prochaines années», détaille Saveriu Luciani. Enfin, la convention prévoit également la création d'un Conseil académique territorial qui sera chargé du suivi du plan de développement de l'enseignement de manière conjointe par la Collectivité

territoriale de Corse et l'Académie de Corse.

Pour autant, le document reste bien en deçà des revendications portées par la majorité territoriale, qui aspire à la mise en place de la coofficialité, conformément à la délibération de l'Assemblée de Corse votée en mai 2013. «Il y a une différence d'objectif, nous sommes dans un objectif beaucoup plus ambitieux celui de rendre à cette langue sa vocation de langue sociétale et d'en faire une langue coofficielle», a souligné le conseiller exécutif. «Il y a une disposition de nature constitutionnelle qui aujourd'hui ne permet pas d'aller vers un statut de coofficialité de la langue corse», a quant à lui répondu le préfet de Corse. «Il faut voir quel est le chemin parcouru, et constater que l'Etat est aujourd'hui dans une démarche positive d'accompagnement de l'enseignement et de la pratique de la langue corse et qu'il y consacre des moyens qui sont plus importants que les moyens qui sont consacrés ailleurs en France pour l'enseignement d'autres langues», a-t-il ajouté, avant d'assurer: «Tout ceci traduit une volonté de l'Etat de considérer la langue corse comme une richesse pour tout le pays. Le corse doit être promu, défendu et enseigné parce qu'elle participe à la richesse patrimoniale et culturelle de notre pays». «Même si les efforts consentis sont importants, la situation de la langue corse reste difficile voire préoccupante. Raison de plus pour faire encore plus d'efforts pour les années à venir», a conclu le président de l'Exécutif. ■

Manon PERELLI



SOLIDARITÉ

# L'Arrondi, le micro-don qui peut faire beaucoup

**L'association Inseme organisait sa journée annuelle d'information sur «L'Arrondi» le 2 novembre. Depuis deux ans cette opération solidaire organisée dans tous les magasins Casino de Corse a déjà permis de récolter plus de 43 000 € au profit de l'association.**

Près de 43 000 €. C'est la somme récoltée depuis deux ans par l'association Inseme grâce à son opération L'Arrondi, mise en place dans les 12 magasins Casino de Corse. «Une opération très simple qui permet aux clients de Casino de demander à l'hôtesse de caisse d'arrondir leur ticket. Par exemple, lorsqu'on fait 14,50 € de courses, le ticket passe à 15 €, et les 50 centimes sont reversés à 100 % à Inseme», explique Laetitia Cucchi, présidente de l'association en ajoutant : «Le slogan de l'opération est Demu pocu, femu assai. Ça veut tout dire!».

Fort de ce concept original et solidaire, l'Arrondi est plutôt bien accueilli par le public. «L'avantage, c'est que c'est un micro don, c'est indolore, ce sont quelques centimes qui permettent à chacun d'apporter sa petite contribution. En général, les gens sont très réceptifs. Ce n'est pas grand chose, et la multitude des dons permet d'aider Inseme», note la présidente.

Pour autant, la communication reste primordiale pour assurer le succès de la démarche. Si la signalétique est bien en place dans tous les magasins et sur les réseaux sociaux, une fois par an, les

bénévoles de la Squadra Inseme organisent ainsi une journée d'information dans les 12 magasins du groupe afin de sensibiliser les clients à la démarche. Ou de leur administrer une piqûre de rappel. Le 2 novembre dernier, ils étaient notamment au Géant Casino d'Ajaccio, avec pour l'occasion Alizée et Miss Corse à leurs côtés. «Quand elles sont là, les gens sont d'autant plus intéressés par notre manifestation», sourit Laetitia Cucchi.

L'association Inseme aide chaque année plus de 400 familles insulaires confrontées aux déplacements médicaux sur le continent. Dans sa recherche de fonds pour remplir cette mission indispensable à nombre de malades et leurs familles, est venue l'idée de ce dispositif innovant au travers duquel se tisse une véritable chaîne de solidarité depuis son démarrage en novembre 2014. Aujourd'hui, Inseme aspire à ce que ce geste simple d'arrondir sa note à l'euro supérieur devienne un automatisme. À ce que chacun pense à donner ces quelques centimes par passage en caisse. Quelques centimes qui, mis bout à bout, peuvent faire beaucoup. ■

Manon PERELLI

Photos Manon Perelli



## PRÉCARITÉ, PAUVRETÉ UNE URGENCE ABSOLUE

**Le 8 novembre, Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, a coprésidé avec Bernard Schmeltz, préfet de Corse, la journée du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, et présenté la stratégie de lutte contre la précarité de la CTC.**

**Avec 20% de la population** vivant avec moins de 970 € mensuels, dont la moitié dispose de moins de 760 €, la lutte contre la pauvreté et la précarité en Corse relève désormais de l'urgence absolue. D'autant qu'à ces chiffres déjà connus s'ajoutent deux nouvelles caractéristiques : la précarité dans l'île s'inscrit dans la durée et y affecte des catégories sociales jusque-là épargnées. Face à ces phénomènes structurels, la CTC décidait le 30 septembre dernier de faire de la lutte contre la précarité une priorité politique. La stratégie présentée le 8 novembre, et qui devrait être mise en action dès janvier 2017, vise à instaurer une approche globale et intégrée et privilégier la coopération entre les sphères politiques, institutionnelles et la société civile. Trois axes : opérationnalité et transversalité en interne des services de la collectivité et des agences et offices ; coordination des différents acteurs territoriaux ; optimisation de l'action territoriale avec celle de ses partenaires dans la perspective de la Collectivité unique, avec, pour principaux champs d'intervention, la santé, l'emploi et la formation, l'accès au sport et à la culture, la jeunesse et le logement. La CTC lancera prochainement une concertation publique, via internet, permettant à chacun de contribuer à la réflexion sur la lutte contre la précarité. ■ EN

Photo ©JS-CTC

WEEK-END DES FRAC

# Art participatif en mode nustrale

**Les 5 et 6 novembre, Corte et le Centre-corse accueillent la première édition des Week-end des Frac. Une manifestation nationale, mais déclinée en fonction des spécificités de chaque Fonds régional d'art contemporain et de la société dans laquelle il s'enracine.**

**P**our cette première «In Centru», une exposition des œuvres d'Hakima El Djoudi dans les locaux du Frac de Corte, une représentation du collectif Art Mouv'Zone libre et de la compagnie U Teatrinu, *Isula Session #2*. Mais le Week-end des Frac, c'est aussi un événement participatif, piloté par Josépha Giacometti, conseillère exécutive déléguée à la culture et au patrimoine, qui entend amener l'art «hors les murs, tel que l'on veut le positionner, en incitant les artistes et les créateurs à sortir dans la rue, car l'art et la culture doivent être accessibles». Hors des murs des musées donc, au contact d'un public nouveau, élargi. Aussi, des expositions ont eu lieu en différents endroits, comme Vivariu, Francardu et A Riventosa. Autre événement notable, celui organisé au foyer de l'EHPAD de Corte. «*La question des personnes âgées est très sensible, explique Anne Alessandri, directrice du Frac. Elles sont un peu coupées de la société, ont peu d'échanges et ce même entre elles. Elisabeth Pieri, chargée de médiation, a accepté de mener ce projet sur un an, en les accompagnant dans la réalisation de leurs œuvres, aidée de l'équipe du centre*». L'exposition du résultat de ce travail était donc en accès libre pour l'après-midi du 5. L'objectif, dit Josépha Giacometti, «est de permettre à des personnes âgées de nous proposer leurs visions

*du monde, irrigant la société corse de cette manière en portant un nouveau regard sur l'art. Mais aussi sur ces personnes que, parfois, on oublie un petit peu : aujourd'hui nous sommes dans un EHPAD et pourtant, c'est un lieu de vie.*»

Pour la conseillère exécutive, «*positionner, ré-ancrer l'art et la culture dans la société comme nous pouvons le voir en pratique dans cette EHPAD*», est d'autant plus important que «*la vitalité d'un peuple se mesure dans sa force créatrice. La création est partout, elle tire des fils de l'imaginaire, de la tradition et du vécu*». Cette revalorisation a aussi pour objectif de promouvoir le potentiel artistique de la Corse, offrant aux jeunes artistes insulaires la possibilité de créer et de faire vivre leurs passions sur leur île. En effet, «*il y a une vraie respiration à donner, il y a beaucoup d'acteurs culturels, de gens motivés et ce même dans le domaine de l'éducation artistique. Le rôle de la CTC est aussi d'accompagner et d'aider à mettre en lumière ceux qui font vivre l'art et la culture en Corse, ceux qui créent et bougent. Et, du point de vue politique, il est important aujourd'hui de penser la culture de manière transversale.*».

D'autres manifestations allant dans ce sens sont prévues dans le courant de l'année 2017. ■ Timothy LEONCINI

Photos Marion Patris de Breuil



FRÉDÉRIC LENOIR

# Enraciner la philo avec Seve

*Propos recueillis par Timothy LEONCINI*

**Philosopher et méditer avec les enfants, c'est ce que propose Frédéric Lenoir, philosophe, sociologue et historien des religions qui vit entre Paris et Erbalunga. Selon lui, loin de l'image hermétique que l'on s'en fait habituellement, la philosophie serait accessible à tous à partir de 6 ans. Il l'a démontré. Et ça s'est passé aussi chez nous ...**

**Pourquoi avez-vous choisi de vivre en Corse ?**

Je connais la Corse depuis 30 ans. La raison première de mon choix, c'est clairement le côté sauvage. J'adore la mer et la montagne et nous avons la chance d'avoir les deux ici. De plus, les Corses ont su préserver leur île et c'est une chose que j'apprécie énormément. Par exemple, je déteste la Côte d'Azur et son béton, ainsi que sa mentalité. À vrai dire, j'avais une maison dans le Sud de la France et je supportais de moins en moins la mentalité. J'apprécie particulièrement celle des insulaires que j'ai découvert sur des années : des gens fiers de leurs traditions, leur culture, leurs paysages...

**Votre dernier ouvrage, *Philosopher et méditer avec les enfants*, raconte comment vous avez mené l'aventure des ateliers philosophiques pour enfants. Peut-on aussi y voir un écho à votre roman, *Cœur de cristal* ?**

*Cœur de cristal* concernait plutôt les adolescents. Cela fait très longtemps que je pense qu'il est important de philosopher avec les enfants. L'adolescence est plus primaire, plus dogmatique et figée dans ses certitudes. Les enfants, eux, sont très ouverts et ne se posent pas de question. C'est l'âge où l'on peut leur apprendre à acquérir une confiance en eux, une pensée personnelle, un esprit critique et une capacité de débattre avec les autres. Tout ce qui est appris tôt sera mieux appris et se conservera toute la vie, c'est comme pour les instruments de musique. Commencer à philosopher petit est donc un atout pour toute la vie, pour soi et pour les autres. Pour la première fois, j'ai pris un an de ma vie pour expérimenter ça dans les écoles, auprès de 400 enfants dans dix écoles différentes, dont celle d'Erbalunga que je connais bien. C'est très enrichissant, et ça m'a confirmé qu'il fallait que ça se développe.

**Comment s'est déroulé cet atelier à Erbalunga, justement ?**

Ça a été bien reçu, aucun parent ne s'est plaint. Les maîtresses m'ont dit que c'était utile et qu'elles avaient envie de développer ça. Du côté des enfants, une anecdote marquante est celle de ce petit garçon nommé Julien, qui en rentrant chez lui le soir a dit : « *Maman, Maman ! Quand je pense que j'ai attendu 7 ans et demi pour faire de la philosophie !* » Je trouve ça génial. D'ailleurs, l'émission *Les maternelles* sur France 5 à qui j'ai proposé Erbalunga, va venir y filmer un atelier philo...

**De quelle manière comptez-vous développer cette pratique de la philosophie dès l'enfance ?**

Avec la création de la fondation Seve – savoir être et vivre ensemble, acronyme qui renvoie aussi à la sève de l'arbre- dans laquelle j'injecte une partie de mes revenus. Elle vise à développer les ateliers de philosophie dans toutes les écoles françaises, de la francophonie même, car nous mettons aussi en œuvre des formations au Canada et en Belgique... L'objectif est de former les enseignants qui, souvent avouent ne pas savoir comment s'y prendre : c'est spécial, un atelier philo, et ça demande un minimum de formation. Même sans être enseignant, il est possible d'accéder à la formation. Les personnes qui s'intéressent à la pédagogie et aux nouvelles méthodes d'enseignement sont donc

les bienvenues, sous vérification préalable de leurs compétences. Une formation va d'ailleurs être créée en Corse.

**Quelles seront les compétences qui seront vérifiées ou plus particulièrement recherchées ?**

L'accès à la formation se fera sur dossier et rencontre personnelle – l'objectif n'est bien sûr pas d'accepter des personnes inaptes à travailler avec des enfants mais des gens ayant des bases humaines qui leur permettent d'envisager pouvoir le faire. Nous avons des gens dans le développement personnel par exemple, il suffit de leur apprendre à gérer un atelier philo.

**Une association corse en sommeil, *Hypatia*, avait justement commencé à mettre en pratique ce que vous proposez. Pourriez-vous l'intégrer au mouvement ?**

Je ne savais pas qu'elle existait. Je suis ravi de l'apprendre, et si ses membres veulent que nous travaillions ensemble, ce sera formidable. Disons que je profite de ma notoriété pour faire connaître ça. J'ai rencontré la ministre de l'Éducation nationale avant l'été et nous sommes en cours d'agrément avec le ministère. L'avantage est que nous avons un peu de moyens – car ça coûte cher – l'objectif étant que la formation, elle, ne coûte presque rien. Si on peut soutenir et encourager ce qui existe déjà, ce sera très volontiers.

**On entend souvent dire que, désormais, l'école forme les enfants à être des petits consommateurs, d'objets comme d'idées. Avez-vous le sentiment que cette tendance est en passe de s'inverser ?**

Je crois qu'effectivement, apprendre à rendre des enfants capables de discerner et d'avoir un raisonnement personnel, c'est les rendre imperméables aux idéologies, qu'elles soient consumériste ou religieuse. Il y a beaucoup d'enfants qui peuvent un jour ou l'autre tomber dans une forme de fanatisme religieux. Sans parler du matraquage publicitaire. Ainsi que l'a dit l'ancien PDG de TF1 « *la télévision est là pour vendre du Cola* », c'est vrai dans bien des cas et il est important de donner du recul aux enfants. Les problèmes du monde d'aujourd'hui sont d'un côté un consumérisme matérialiste triomphant, qui détruit la planète et les sociétés qui ne sont plus que dans la rentabilité à court terme ; et de l'autre un fanatisme religieux qui nous inquiète tous. Je crois que la vraie réponse à long terme à ces problèmes, c'est ce genre d'action. C'est-à-dire agir très tôt à l'école pour que les enfants développent un véritable jugement éclairé. Finalement, comme le disait Montaigne, le mieux n'est pas d'avoir une tête bien pleine mais bien faite...

**Donc, selon vous, l'éducation peut vraiment changer le monde ?**

Oui, en une génération seulement. Le monde peut évoluer par de petits soubresauts... mais si l'on prenait les choses à la base, que l'on avait une éducation fondée sur le savoir être et le vivre ensemble, si l'éducation en plus du reste apprenait aux enfants à vivre ensemble, ils deviendraient des adultes bien plus épanouis : capables de mieux se connaître, de discerner... et finalement de comprendre que l'on peut avoir des idées différentes mais rechercher ensemble une vérité qui nous dépasse. ■

Savoir + : [fondationseve.org](http://fondationseve.org) & [www.fredericlenoir.com](http://www.fredericlenoir.com)

*« Rendre des enfants capables de discerner et d'avoir un raisonnement personnel, c'est les rendre imperméables aux idéologies, qu'elles soient consumériste ou religieuse »*



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

## CREATION SOCIETE

N° 01

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 1er novembre 2016 enregistré à la SIE de Bastia le 03/11/2016, Bordereau n°2016/685 case N°5. Extrait 1434, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** SELARL

**Dénomination :**

**PHARMACIE PASQUALINI**

**Siège social :** RN 193, CASATORRA 20620 BIGUGLIA

**Objet :** La société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine [R 5125-14] par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie située en France et présentement au lieu du siège social, en ce compris toutes activités accessoires autorisées.

La société peut en outre accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son extension ou son développement sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la pharmacie et l'exploitation d'une officine. Conformément aux dispositions de l'article L 5125-2 du code de la santé publique, l'exploitation d'une officine de pharmacie est incompatible avec l'exercice de toute autre profession. La société ne peut exploiter qu'une seule officine [R 5125-16].

Un pharmacien d'officine ne peut détenir des participations directes ou indirectes que dans quatre sociétés d'exercice libéral de pharmaciens d'officine autre que celle au sein de laquelle il exerce. Une SEL de pharmaciens d'officine ne peut détenir de participations directes ou indirectes que dans quatre sociétés d'exercice libéral de pharmaciens d'officine [R 5125-18].

Elle ne sera propriétaire du fonds et ne pourra commencer l'exploitation de celui-ci qu'à compter de l'enregistrement de la déclaration d'exploitation par le conseil régional de l'Ordre des pharmaciens conformément aux dispositions de l'article L.5125-16 du code de la santé publique.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital :** 39.446 Euros - Apport en nature d'un fonds de commerce d'officine de pharmacie

**Gérance :** La gérance est assurée par **Caroline PASQUALINI**, née le 20.03.1983 à Bastia [20], demeurant et domiciliée à BIGULIA [20620] - RN 193 - CASATORRA, de nationalité française.

La **Société sera immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA

Pour avis, la gérance.

N° 02

### U PRESTU FATTU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : 3 Faubourg Saint-Antoine, 20250 Soveria

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Corté du 28/10/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** U PRESTU FATTU

**Siège :** 3 Faubourg Saint-Antoine, 20250 Soveria

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 10.000 euros

**Objet :** Restauration traditionnelle, Restauration rapide, sur place, à emporter et en livraison.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur **Bastien BIANCHI**, demeurant 3 Faubourg Saint Antoine, 20250 SOVERIA

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,  
Le Président.

N° 03

### LE CLOS D'ALZONE

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 3000 Euros

Siège social : Ajaccio (Corse du Sud)  
14, Rue Forcioli Conti

### CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. en date à AJACCIO du 3 novembre 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

**FORME :** Société à Responsabilité Limitée

**DENOMINATION :** LE CLOS D'ALZONE  
**SIÈGE SOCIAL :** 14, rue Forcioli Conti - AJACCIO 20000

**OBJET :** La Société a pour objet la construction de maisons individuelles ainsi que de tous immeubles bâtis, l'entreprise générale de bâtiment tous corps d'état en relation avec le bâtiment et notamment tous travaux de génie civil, terrassement, voirie et viabilité, et toutes opérations s'y rapportant

**DUREE :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**TRANSMISSION DE PARTS :** Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts

**CAPITAL :** 3000 Euros divisé en 60 parts de 50 Euros chacune

**APPORTS :** Exclusivement en numéraire  
**GERANCE :** Monsieur **Romain SUBRINI** demeurant à AJACCIO [Corse du Sud], 14, rue Forcioli Conti, a été nommé Gérant de la Société.

La **Société sera immatriculée** auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour Avis,  
la Gérance.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date à Ajaccio du 26 octobre 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** PAOLI PREMIUM

**Siège social :** 35 Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

**Objet :** Vente et fabrication de bijoux et articles de joaillerie et la vente de bijoux fantaisie on line, création, acquisition, location, prise à bail, installation, exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant aux activités ci-dessus spécifiées, prise, acquisition, exploitation ou la cession de tous procédés et brevets permettant d'exploiter ces activités, participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance, toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

**Durée :** 99 années.

**Capital :** 1.000 Euros.

**Gérance :** Monsieur **Pierre PAOLI**, demeurant Parc San Lazaro, Bâtiment Le Corse, avenue Napoléon III, 20000 Ajaccio.

**Immatriculation :** Au RCS d'AJACCIO.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à BASTIA du 02/11/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SAS CORSICA BURGER

**Forme :** SAS

**Capital :** 10.000 €

**Siège social :** Lieu-dit Valle Longhe, 20230 TALASANI

**Objet :** Fabrication et commercialisation de plats préparés

**Durée :** 99 ans

**Gérants :** Mr **CANNAS Victor** demeurant à Lieu-dit Sturzicone, 20213 FOLELLI et

**SARTI Joseph Antoine** demeurant Villa Estelle Lieu-dit Valle Longhe, 20230 TALASANI

**Immatriculation :** La société sera immatriculée au RCS du greffe de BASTIA

Pour avis.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en datédu 04 novembre 2016, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SAS MOVINO

**Siège :** Route de Bottaccina, Chemin, de Croce, 20129 BASTELICACCIA

**Objet :** L'activité conseil en gestion de biens immobiliers et mobiliers tant matériel que immatériel tant sur l'aspect négoce, réalisation d'étude, de financement et de suivi des travaux, le conseil au niveau des entreprises et des particuliers

**Durée :** 50 ans

**Capital :** 1000 €

**Date de clôture :** 31/12 le premier 31/12/2016

**Présidence :** Madame **Sylvie CERTA** épouse Morize, née le 22/12/1972 à Chaumont [52] Domiciliée Route de Bottaccina, Chemin de Croce, 20129 BASTELICACCIA, de nationalité Française

**Immatriculation de la Société** au R.C.S. d'AJaccio.

Le Président.

N° 07

### SASU CORSICA INFORMATIQUE SANTE

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04 Novembre 2016, il a été constitué une SOCIETE par ACTIONS SIMPLIFIEES UNIPERSONNELLE présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

**CORSICA INFORMATIQUE SANTE**

**Forme :** SASU

**Siège social :** Domiciliation chez : CORSE PATRIMOINE DEVELOPPEMENT Pôle SUARTELLO 2, Route de MEZZAVIA 20090 - AJACCIO

**Objet :** Le Conseil et la Maintenance de l'Environnement Informatique des Professionnels de santé et le Conseil en Aménagement de leurs Postes de Travail, ainsi que la vente de Matériels et de Logiciels Informatiques.

**Durée :** 99 ans

**Capital :** 2.500 euros

**Présidente :** Monsieur **Sylvain DURAF-FOUR**, né le 03 mars 1972 à GRENOBLE [38000] - France, de nationalité Française, Célibataire et demeurant : Résidence « LES FLEURS - Bt. DALHIA » - Avenue Maréchal JUIN - 20090 AJACCIO

**Immatriculation :** Au R.C.S. d' AJACCIO.

Pour avis,

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 27 octobre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** STORM

**Forme :** Société Civile Société Civile de Moyens

**Siège Social :** Lieu-dit Porticcio, Hameau de Porticcio, En l'ensemble commercial Les Marines de Porticcio, 20128 GROSSETO-PRUGNA

**Objet :** La société a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres par la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de leur profession d'infirmiers et/ou activité paramédicale [locaux, matériels, mobilier, personne, etc...].

**Durée :** 99 ans

**Capital social :** 6.000 €

**Gérant :** Mme **Tatiana APPIETTO**, 22 rue Fesch, 20000 AJACCIO

La **cession des parts sociales** à titre gratuit ou onéreux au profit d'ascendant ou de descendants d'un associé est soumise à l'agrément de la collectivité des associés dans les mêmes conditions que les cessions de parts à des tiers étrangers à la société..

La **société sera immatriculée** au R.C.S. de Ajaccio.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AFA du 03/11/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** U SCASSU

**Siège :** Ogliastrone, 20167 AFA

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1.000 euros

**Objet :** Terrassements, travaux publics, VRD, maçonnerie

**Président :**

Madame **Marie-Thérèse BASTIANAGGI** (épouse PLANTIN), demeurant Corsu Soprano, 20163 TAVERA,

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis,

Le Président.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 Octobre 2016, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination sociale** :

**SUPERETTE U MARCATU**

**Durée** : 99 ans

**Siège social** : Chemin de CARDITELLI, L'ALIVI, 20129 BASTELICACCIA

**Capital social** : 100 €

**Objet** : La société a pour objet, en France et dans tous les pays, l'activité de supérette. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Président** : Mme GAIFFE Dominique épouse CESARI, demeurant chemin de Carditelli, L'Alivi, 20129 Bastelicaccia

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective. Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires. Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique. Décisions réservées à l'assemblée des actionnaires. L'assemblée des actionnaires est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
  - nomination et révocation du président ;
  - nomination des commissaires aux comptes ;
  - dissolution et liquidation de la société ;
  - augmentation et réduction du capital ;
  - fusion, scission et apport partiel d'actif ;
  - agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
  - exclusion d'un actionnaire,
- Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

**Agrément** : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique. Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne pourront être cédées à des tiers à la société, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

**Immatriculation** : RCS d'Ajaccio

Pour avis, Le président.

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme juridique** : SCI

**Dénomination** : **NATURA DI CORSICA**

**Siège social** : 29 Boulevard Paoli, 20200 Bastia

**Objet** : L'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains

**Durée** : 99 ans

**Capital social** : 7000 euros

**Apports en numéraire** : 7000 euros

**Gérant** : Monsieur ALBERTINI Antoine Paul

**Cession de parts sociales** : Les parts sociales sont librement cessibles

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14 Octobre 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : **MEDITRAINING**

**FORME** : Société par actions simplifiée  
**CAPITAL** : 3000 euros

**SIEGE** : Maison CURALUCCI - TARABACETTA - 20114 FIGARI

**OBJET** : La société a pour objet social en France et à l'étranger : L'enseignement, la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public ; L'organisation de salons et de conférences ; L'édition de revues et d'ouvrages professionnels ou techniques ; Le conseil et la gestion de la formation et de l'information à distance,

**DUREE** : 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour précédant la décision collective à zéro heure, heure de Paris.

**AGREMENT** : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**PRESIDENT** : Monsieur Ange CUCCHI, demeurant au 18 de la rue Toussaint CULIOLI, 20137 PORTO-VECCHIO

**DIRECTEUR GENERAL** : Monsieur Jean-Luc MESSAGER, demeurant au 16 de la rue de la Convention, 75015 PARIS.

**IMMATRICULATION** : Au RCS d'AJACCIO.

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **Corsicaservices** **Capital** : 100 euros **Siège** : 2 rue des Ecoles, 20240 Ghisonaccia. **Objet** : Services de conciergerie pour locations saisonnières. **Durée** : 99 ans. **Gérant** : Mme COSTANTINI Laetizia 2 rue des Ecoles 20240 Ghisonaccia. **RCS** : Bastia.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani du 25/10/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : **FIOR DI VITA**

**Siège social** : Centre Commercial Tintorajo, 20600 FURIANI

**Objet social** : - La construction, la mise en valeur, la location, la vente, l'aménagement, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis sis Lieu dit Lupino, 20600 BASTIA ; - La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

**Capital social** : 1.200 €uros

**Gérance** : Mr Paul-Félix, Fabrice PAOLI demeurant Route d'Anghione, 20221 VALLE DI CAMPOLORO

**Immatriculation de la Société** au R.C.S. de Bastia

La Gérance.

## SOLENZARA LOISIRS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : Migliacciaru

Strada I Ghjonchi

20243 Prunelli di Fiumorbo

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PRUNELLI DI FIUM'ORBU du 20 octobre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale** :

**SOLENZARA LOISIRS**

**Siège social** : MIGLIACCIARU - STRADA I GHJONCHI - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

**Objet social** : La pratique, l'exploitation et la gestion de toutes activités aquatiques, sportives ou ludiques de plein air,

La pratique, l'exploitation et la gestion de toutes activités se rattachant à la mer, à la rivière et à la montagne et toutes activités de canyoning, La vente de divers articles, de nourriture et boissons non alcoolisées ou produits dérivés,

L'organisation de réunions, séminaires, séjours se rapportant à ces activités, L'organisation, la gestion, l'animation de toutes activités et loisirs de plein air, Et toutes activités annexes se rattachant à l'objet susmentionné.

L'étude, la réalisation, l'entretien et l'exploitation de parcours acrobatiques de toutes natures que ce soit, de via ferrata, de murs d'escalade artificiels ou naturels et toutes activités de plein air s'y rattachant.

Tous travaux acrobatiques et activités d'abattage, d'élagage et d'entretien de forêts et d'espaces verts,

Toutes activités liées au peignage des rochers,

La construction et la gestion de tous types de cabanes dans les arbres ou en milieu naturel.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1500 euros

**Gérance** : Madame Jacqueline MUNOZ demeurant Strada I CHJONCHI - MIGLIACCIARU - 20243 PRUNELLI DI FIUM'ORBU

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

## MODIFICATION GERANT

## A PIAGHJA DIVING CALVI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500.00 euros

Siège social : c/o SCI BELEN

Quartier Salduccio, 20260 Lumio

529 048 324 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 02 novembre 2016 :

Madame SARAH LEIBENDGUT a démissionné de ses fonctions de co-gérante, à compter de ce jour.

Monsieur Christophe CONSIGNY reste seul gérant de la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.



**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

## FAILLACE SPORT MECANIQUE

SARL au capital de 7.650 €

Siège Social : Campo Vallone

Rond Point de Tragone

20620 Biguglia

R.C.S. : Bastia N° 433 294 352

## CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date à BIGUGLIA du 1er Octobre 2016, Monsieur Natale, Antonio FAILLACE demeurant à FURIANI (20600) Lieu-dit Fidèle a été nommé gérant de la société à compter de la même date en remplacement de Madame Michèle, Madeleine, Antoinette, Sacra TAFFANI épouse FAILLACE, démissionnaire.

Pour Avis, Le gérant.



## SOCIETE CORSE FROID

SARL au capital de 38.112 €

Siège social : Route d'Ortale

Rond Point n°4 - 20620 Biguglia

L'Assemblée générale du 04/11/2016 a nommé gérant en remplacement de M. René FLAMMENT décédé le 28/10/2016, pour une durée illimitée à effet immédiat : Monsieur Michel FLAMMENT demeurant à Lucciana [20290], 3 Lotissement La Marana. Mise à jour des statuts au RCS Bastia n° 399971621.

## SOCIETE EUROP-HOTEL

SARL au capital de 38.112.25 €

Siège social : Route d'Ortale

Rond Point n°4 - 20620 Biguglia

L'Assemblée générale du 04/11/2016 a nommé gérant en remplacement de M. René FLAMMENT décédé le 28/10/2016, pour une durée illimitée à effet immédiat : Monsieur Michel FLAMMENT demeurant à Lucciana [20290], 3 Lotissement La Maraninca. Mise à jour des statuts au RCS Bastia n° 434108437.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
LA VIEILLE CAVE**

Route d'Ortale  
Rond-Point n°4 - 20620 Biguglia

L'Assemblée générale du 04/11/2016 a nommé de deux co-gérants en remplacement de M. René FLAMMENT décédé le 28/10/2016, pour une durée illimitée à effet immédiat : Monsieur Michel FLAMMENT demeurant à Lucciana (20290), 3 Lotissement La Maraninca Madame Pascale DARY demeurant à l'île Rousse (20220), Lot 217, Marine de Davia. Mise à jour des statuts au RCS Bastia n° 438 910 663.

N° 21

**NATALI DISTRIBUTION**

S.A.R.L au capital de 2.000 €uros  
Siège social : Lieu-dit Carpina  
20138 Coti-Chiavari  
RCS Ajaccio 817 436 421

Aux termes d'une délibération en date du 13/01/2016, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Carine NATALI (épouse LUCENA) de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Clara, Francka PAGANO-PAOLI (épouse MAGNAN), demeurant Lieu-dit Vignola 20172 VERO, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis - La Gérance.

N° 22

**AVIS**

Aux termes d'une AGE du 26/10/2016, les associés de la **SARL LA CANNE A SUCRE** siège PORTO VECCHIO [20137] - Port de Plaisance-Imm.Caravelle II, capital 30.489,80 EUR, RCS Ajaccio B 327.832.267, suite au décès de M. Antoine CESARI le 23.10.16, ont nommé en remplacement M. Pierre CESARI, né le 17.02.1955 à Ajaccio demeurant Marina di Fiori 20137 Porto-Vecchio au poste de Gérant à compter du 23.10.16.

Pour avis,

N° 23

**AVIS**

Aux termes d'une AGE du 26/10/2016, les associés de la **SCI L'HORIZON BLEU** siège PORTO VECCHIO [20137] - La Marine-Imm.Caravelle I, capital 1.524 EUR, RCS Ajaccio D 440.570.497, suite au décès de M. Antoine CESARI le 23.10.16, ont nommé en remplacement M. Pierre CESARI, né le 17.02.1955 à Ajaccio demeurant Marina di Fiori 20137 Porto-Vecchio au poste de Gérant à compter du 23.10.16.

Pour avis,

**MODIFICATION  
SIEGE SOCIAL**

N° 24

**P.L.A.Y.A. S.A.R.L.**

SARL au capital de 200.000 €  
Siège : rue Joseph Pietri  
20137 Porto-Vecchio  
478510290 RCS de Ajaccio

L'AGE du 28/10/2016 a décidé de transférer le siège social au **Rue du 9 septembre 1943, 20137 PORTO-VECCHIO**, à compter du 28/10/2016. Mention au RCS de AJACCIO.


**TALLIANCE AVOCATS**

57, Promenade des Anglais  
06048 Nice Cedex 1

**SOCIÉTÉ « SICO GROUPE »**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 9.200 Euros  
Siège social : Biguglia (20620)  
Zone Industrielle de Tragone  
Lot Ascosa - En cours de transfert  
RCS Bastia 489 366 518

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 29 juillet 2016, il résulte que le siège social a été transféré de [20620] BIGUGLIA - Zone Industrielle de Tragone - Lotissement Ascosa à [20620] BIGUGLIA - ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 à compter du 29 juillet 2016. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 26

**COGENERATION BIOMASSE  
CENTRE CORSE**

S.A.S. au capital de 1.000 €  
Siège social : 21, boulevard Paoli  
20200 Bastia-793 816141 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Aux termes d'une délibération en date du 07/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 27

**KALLISTAIX**

SCI au capital de 4574,00 Euros  
87 Quai Comparetti Chez M. et Mme  
Le Goff, 20169 Bonifacio  
393218938 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 04/11/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Santa-Manza Chez M. et Mme Le Goff, 20169 BONIFACIO** à compter du 04/11/2016. Gérance : Monsieur Jean-Martin Le Goff, demeurant Santa-Manza, 20169 BONIFACIO Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 28

**CORSE OXYGENE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 €  
Siège social : ZA de Puretonne  
Lot 28 - 20290 Borgo  
490 719 747 RCS Bastia

Aux termes de l'assemblée extraordinaire en date du 28/10/2016, il a été décidé de transférer le siège social de la ZA de Puretonne, Lot 28, 20290 BORG0 au **ZI Tragone, Lieu dit Campo Vallone, Lot 26, 20620 Biguglia** et ce, à compter du 28/10/2016. L'article 04 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia dont dépend le nouveau siège.

**MODIFICATION  
CAPITAL SOCIAL**

N° 29

**AJACCIO  
EXPERTISE COMPTABLE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 83.000 euros  
Porté à 66.000 euros  
Siège social : 71, cours Napoléon,  
20000 Ajaccio, 451 482 095 RCS

Il résulte :

- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/09/2016,  
- du procès-verbal des décisions de la gérance du 05/11/2016,  
que le capital social a été réduit d'un montant de 17.000 euros par voie de rachat et d'annulation de 170 parts sociales.

Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quatre vingt trois mille euros (83.000 €).

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à soixante six mille euros (66.000 €).

Pour avis, La Gérance.

N° 30

**SARL PORETTA**

SARL au capital de 700.000 euros  
Siège social : U Cavu - Zonza  
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio B 344 596 390

L'AGE du 22/09/2016 a décidé d'augmenter de 300.000 €, le capital de la société pour le porter à 700.000 € et de modifier l'article 6 des statuts. Procès-verbal sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

**MODIFICATIONS  
STATUTAIRES**

N° 31

**SCI LAMA**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 100 euros  
Siège social :  
à CORMONTREUIL (51350)  
39 rue des Blancs Monts,  
RCS de Reims sous le n° 451 840 615

**MODIFICATION  
DE GÉRANCE  
ET TRANSFERT  
DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BEINE NAUROY du 2 novembre 2016, Monsieur et Madame Jean-Pierre LABBEY ont cédé l'ensemble des parts leur appartenant à Monsieur et Madame Olivier MAILLOT moyennant le prix de 1,00 euro.

Aux termes du même acte :  
Monsieur Jean-Pierre LABBEY a démissionné de ses fonctions de gérant ;  
Madame Carole MAILLOT née VANDENBROUCK a été nommée nouvelle gérante ;  
Il a été décidé à l'unanimité de transférer le siège social à BASTIA [20200], 444 route Supérieure de Cardo Le tout à compter rétroactivement du 29 septembre 2016.

Pour avis et mention : Le gérant.

**SARL ANGIUS**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 100.000 €  
Siège social : 20217 Canari  
R.C.S : Bastia 440 436 657

Aux termes de l'A.G.E du 17/10/2016 il a été décidé :

- de modifier l'objet social de la société de la façon suivante : Installation réparation de plomberie et chauffage, travaux de terrassement courants et travaux préparatoires, travaux publics ainsi que la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance  
- de modifier les statuts en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de BASTIA.

N° 33

**S.B.I.G**

Société Anonyme  
Au capital de 100.000.00 €  
Siège social :  
Allée Charles De Gaulle  
c/o Vincent Orabona  
20220 Ile-Rousse  
329 821 938 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'AGO du 30 juin 2016, il résulte que :  
Monsieur Franck MEDINA a remplacé la SARL KONDUAK, au fonction de commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Guy LEFEBVRE a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Franck MEDINA, et ce jusqu'au terme du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31/12/2017. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 34

**LBI**

SARL à associé unique  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège social : Lucciana (20290)  
Lieu-dit Linari, Route de Figarella  
R.C.S Bastia 823 145 354

Par décisions en date du 20 octobre 2016, l'associé unique a approuvé les apports en nature faits à la société par M. Ludovic BARRESI portant sur :  
- les 1.474 parts qu'il détient en pleine propriété et les 325 parts détenues en nue-propriété dans la SARL RAMETTE, au capital de 109.764 euros dont le siège est à Nice (06000), 35 rue de Paris, RCS NICE 342 070 562, moyennant l'attribution de 2.544 parts sociales nouvelles de 10 € chacune à créer à titre d'augmentation de capital sous réserve de la vérification et de l'approbation des apports par une délibération de l'associé unique.

Ainsi le 20 octobre 2016, l'associé unique de la société LBI a :  
- approuvé l'évaluation et la rémunération de ces apports et, a constaté, en conséquence, l'augmentation du capital d'un montant de 25.440 € pour le porter de 1.000 euros à 26.440 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le gérant.

N° 35

**AKUO SOLECO 2**

S.A.S. au capital de 1.000 €  
Siège social : 21, bd Paoli  
20200 Bastia  
808 403 463 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Aux termes d'une délibération en date du 7/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Il a également été décidé de nommer en qualité de président AKUO ENERGY-CORSE, SAS au capital de 1.000 €, 1, rue du Docteur Morucci 20200 BASTIA 820 533 909 RCS BASTIA, en remplacement de AKUO CORSE ENERGY SOLAR. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 36

**FPV CAMPOSTILLATO**

S.A.S. au capital de 1.000 €  
Siège social : 21, bd Paoli  
20200 Bastia  
811 453 810 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Aux termes d'une délibération en date du 7/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Il a également été décidé de nommer en qualité de président AKUO ENERGY CORSE, SAS au capital de 1.000 €, 1, rue du Docteur Morucci 20200 BASTIA 820 533 909 RCS BASTIA, en remplacement de AKUO CORSE ENERGY SOLAR. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 37

**SCI SO - PHI**

Au capital de 3000 euros  
Siège social :  
20165 Loreto di Tallano  
Imm au RCS d'Ajaccio :  
80878857400016

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 03/11/16 a été pris acte d'étendre l'objet social de la société à compter du 03/11/16, à la location de gîtes agricoles avec prestations para hôtelières.

L'article [numéro 2 de la parution ICN du 26/12/14] des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 38

**SUD ASSAINISSEMENT**

SAS au capital de 30.000 €  
Siège : Chemin des Milelli  
A Carosaccia, 20090 Ajaccio  
345306815 RCS de Ajaccio

Suivant décision de l'associé unique du 27 octobre 2016, M. Philip, José BRESSON, demeurant 14 Allée des Arbousiers, A Castagnola, 20167 ALATA, a été nommé en qualité de Président à compter du 27 octobre 2016 en remplacement de M. André, Pascal SUBRERO, démissionnaire.

Pour avis, le Président.

N° 39

**CODIM 2**

Société Anonyme  
Au capital de 19.611.472 €  
Siège social : Route Nationale 193  
20600 Furiani  
RCS Bastia B 400 594 412

**CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT PERMANENT**

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiée au capital de 106.801.329 €, dont le siège social est à SAINT ETIENNE [42000], 1 Esplanade de France, identifiée sous le numéro 428 268 023 RCS SAINT ETIENNE, laquelle est administrateur au conseil d'administration de la société CODIM 2, a désigné, à compter du 14 octobre 2016, en qualité de représentant permanent :

Monsieur Jean-Paul ONILLON, domicilié à ORSAY [91400] 23, rue de la Corniche En remplacement de Monsieur Hervé DAUDIN.

Pour Avis, Le Président.

N° 40

**PHARMACIE LEONETTI-FRANCESCHI**

S.N.C. transformée en S.E.L.A.R.L.  
Au Capital de 74.395,12 Euros  
Siège Social : Lieu-dit Paradisa  
Casatorra, Résidence Parc Floral  
20620 Biguglia  
R.C.S. Bastia 383 890 555

Suivant délibération en date du 01/09/2016, l'A.G.E. statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société d'exercice libéral à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son capital, son siège, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangés. Mention sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 41

**LE CAFE DES VOYAGEURS**

S.A.S. au capital de 1.000 Euros  
Siège social : Les Pavillons du Golfe,  
Favone, Conca  
20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio  
R.C.S. Ajaccio 800 239 840

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2016, l'actionnaire unique a décidé :

- de transférer le siège social de : Les Pavillons du Golfe, Favone, Conca 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO au : **Résidence Storia di Blue, Arataggio, Route de Bocca dell'Oro 20137 PORTO VECCHIO [Commune de Porto Vecchio]**, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- de nommer Mr Pascal ANGELINI, demeurant Immeuble Saint François 20137 PORTO VECCHIO, en qualité de président à compter de ce jour, pour une durée illimitée en remplacement de Mr Mathias ANGELI, démissionnaire.

Pour avis, La Présidence.

N° 42

**FPV CAPIROSSI**

S.A.S. au capital de 1.000 €  
Siège social : 21, bd Paoli  
20200 Bastia  
520 598 525 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Aux termes d'une délibération en date du 7/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Il a également été décidé de nommer en qualité de président AKUO ENERGY CORSE, SAS au capital de 1.000 €, 1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA 820 533 909 RCS BASTIA, en remplacement de AKUO CORSE ENERGY SOLAR. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 43

**SATELLITE ET VIDEO SYSTEMES**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000.00 €  
437 669 377 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2016 : Le siège social a été transféré à **Résidence CASAIOLA - Bâtiment A - LUPINO - 20600 BASTIA (Haute-Corse)**, En remplacement du Gérant démissionnaire Mme FABAS, ont été nommés gérants : Mr Michel VILLECHALANE, demeurant à VILLE DE PIETRABUGNO [Haute Corse] Résidence Plein Ciel, Bâtiment B, - Monsieur Michael VILLECHALANE, demeurant à BIGUGLIA [Haute Corse] Résidence Casa Biguglia - Chemin de Casabiti à compter de ce jour. - Les articles 4 et 13 des statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 44

**SO.CO.REC**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622.45 Euros  
Siège social : Lieu-dit Occhione  
À Furiani [20600]  
R.C.S : Bastia 331 377 531

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Octobre 2016, il résulte que la collectivité des associés de la Société SO.CO.REC a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 31 Octobre 2016. Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

Forme :

**Ancienne mention :** Société à responsabilité limitée  
**Nouvelle mention :** Société par actions simplifiée

Administration :

**Anciennes mentions :**  
Gérant : M. Jean Jacques SQUAGLIA demeurant « Lotissement CARDELLINE, cordon lagunaire de la Marana, 20620 BIGUGLIA ».

**Nouvelles mentions :**  
Président : M. Jean Jacques SQUAGLIA demeurant « Lotissement CARDELLINE, cordon lagunaire de la Marana, 20620 BIGUGLIA ».

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 45

**GESIBAT**

SAS au capital de 45.000 euros  
Siège social :  
Résidence Terre & Mer Zonza  
20144 Saint Lucie de Porto-Vecchio  
352 324 670 Ajaccio

Aux termes de l'AGE du 12/09/2016, enregistrée à Porto-Vecchio le 05/10/2016, Bordereau n°2016/316, Case n°1, les actionnaires ont décidé :

- de transformer, à compter du 01/10/2016, la Société en Société à Responsabilité Limitée,  
- en conséquence de cette transformation, il a été mis fin aux mandats de la société SOFAL Commissaire aux Comptes titulaire, et Mr Florent DELAVERGNE Commissaire aux Comptes suppléant,  
- d'adopter de nouveaux statuts sous sa nouvelle forme.

L'objet, la dénomination, le capital, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés,

- de nommer en qualité de gérant Mr SERVANT Thierry, demeurant à SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO [20144] ZONZA, Résidence Terre & Mer, pour une durée illimitée.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

N° 46

**AGRICORSA S.A.S.**

Au capital de 1.000 €  
Siège social : 21, bd Paoli  
20200 Bastia  
808 404 420 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Aux termes d'une délibération en date du 7/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Il a également été décidé de nommer en qualité de président AKUO ENERGYCORSE, SAS au capital de 1.000 €, 1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA 820 533 909 RCS BASTIA, en remplacement de AKUO CORSE ENERGY SOLAR. Mention en sera faite au RCS de Bastia.



N° 47

**AKUO SOLECO 1**

S.A.S. au capital de 1.000 €  
Siège social : 21, bd Paoli  
20200 Bastia  
808 373 310 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Aux termes d'une délibération en date du 7/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Il a également été décidé de nommer en qualité de président AKUO ENERGY CORSE, SAS au capital de 1.000 €, 1, rue du Docteur Morucci 20200 BASTIA 820 533 909 RCS BASTIA, en remplacement de AKUO CORSE ENERGY SOLAR. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

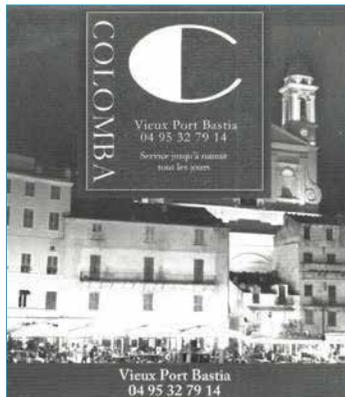
N° 48

**FPV LUNA**

S.A.S. au capital de 1.000 €  
Siège social : 21, bd Paoli  
20200 Bastia  
799 606 900 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Aux termes d'une délibération en date du 7/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Il a également été décidé de nommer en qualité de président AKUO ENERGY CORSE, SAS au capital de 1.000 €, 1, rue du Docteur Morucci 20200 BASTIA 820 533 909 RCS BASTIA, en remplacement de AKUO CORSE ENERGY SOLAR. Mention en sera faite au RCS de Bastia.



N° 49

**FPV SUALI**

S.A.S. au capital de 1.000 €  
Siège social : 21, bd Paoli  
20200 Bastia  
799 410 451 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Aux termes d'une délibération en date du 7/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Il a également été décidé de nommer en qualité de président AKUO ENERGY CORSE, SAS au capital de 1.000 €, 1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA 820 533 909 RCS BASTIA, en remplacement de AKUO CORSE ENERGY SOLAR. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 50

**FPV PIANICCIA**

S.A.S. au capital de 1.000 €  
Siège social : 21, bd Paoli  
20200 Bastia  
519 717 748 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Aux termes d'une délibération en date du 7/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Il a également été décidé de nommer en qualité de président AKUO ENERGY CORSE, SAS au capital de 1.000 €, 1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA 820 533 909 RCS BASTIA, en remplacement de AKUO CORSE ENERGY SOLAR. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 51

**FPV VALLERONE**

S.A.S. au capital de 1.000 €  
Siège social : 21, bd Paoli  
20200 Bastia  
811 482 223 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Aux termes d'une délibération en date du 7/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Il a également été décidé de nommer en qualité de président AKUO ENERGY CORSE, SAS au capital de 1.000 €, 1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA 820 533 909 RCS BASTIA, en remplacement de AKUO CORSE ENERGY SOLAR. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 52

**FPV PRUNELLI**

S.A.S. au capital de 1.000 €  
Siège social : 21, bd Paoli  
20200 Bastia  
799 410 493 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Aux termes d'une délibération en date du 7/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au **1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA**, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Il a également été décidé de nommer en qualité de président AKUO ENERGY CORSE, SAS au capital de 1.000 €, 1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA 820 533 909 RCS BASTIA, en remplacement de AKUO CORSE ENERGY SOLAR. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

**APPORT DE FONDS D'OFFICINE**

N° 53

**APPORT DE FONDS D'OFFICINE DE PHARMACIE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 03/11/2016 enregistré à la SIE de Bastia bordereau n° 2016/685, case N°5, Extrait 1434 Caroline PASQUALINI, propriétaire d'un FONDS d'OFFICINE pour l'exploitation duquel elle est immatriculée au RCS 525.109.096 a fait apport à la SELARL PHARMACIE PASQUALINI dont elle est associée unique et dont les caractéristiques sont indiquées dans l'avis de constitution ci-dessus, du fonds de commerce d'OFFICINE de PHARMACIE, sis et exploité à BIGUGLIA [20620] RN193- CASTORRA sous l'enseigne PHARMACIE PASQUALINI, Le montant de l'apport net est de 39.446 euros € et il a donné lieu à l'attribution de 39.446 parts de la SELARL PHARMACIE PASQUALINI à Caroline PASQUALINI en totalité apporteur. La société deviendra propriétaire et aura la jouissance du fonds apporté à compter du 1er novembre 2016. Les créanciers des apporteurs disposeront du délai légal pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

**CHANGEMENT REGIME MATRIMONIAL**

N° 54

**PATRICK MARTINEL, EMMANUEL DRUJON D'ASTROS & CATHY SASSO**

Notaires Associés

Société Civile Professionnelle

Titulaire D'un Office Notarial

6, rue Viala - 84000 AVIGNON

Adresse courrier :

6, rue Viala - B.P. 50095,

84006 AVIGNON Cedex 1

**CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Patrick MARTINEL, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Patrick MARTINEL, Emmanuel DRUJON D'ASTROS et Cathy SASSO, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à AVIGNON, 6 rue Viala, le 28 octobre 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté légale de biens réduite aux acquêts avec apport de biens propres à la communauté par : Monsieur Claude MOTRONI et Madame Françoise BATTESTI, son épouse, demeurant ensemble à ERBALUNGA [20222] La Campinca - Lavasina - Brando. Mariés à la mairie de GORDES [84220] le 19 avril 1974 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Vincent BRONZINI de CARAFFA, notaire à BASTIA, le 4 avril 1974. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

**LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE**

N° 55

**SCP MAMELLI**

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à SAINT-FLORENT, le 17 octobre 2016, enregistré à BASTIA le 21 octobre 2016, bordereau n° 2016/662, case n°1. Madame Marie-Thérèse CASTELLANI demeurant à SAINT-FLORENT [20217], Monsieur Jean Paul SERENI demeurant à SAINT FLORENT [20217], Monsieur Ange, Marie, Bernard SERENI demeurant à SAINT FLORENT [20217], Mademoiselle Catherine SERENI demeurant à SAINT-FLORENT [20217] Immeuble Le Col d'amphore. Ont confié à la Société "ROCHIO", au capital de 12000 €, dont le siège est à BASTIA [20200], Immeuble "POUILLON, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 503 825 853. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de restaurant et débit de boissons, exploité à SAINT FLORENT, connu sous le nom de "LA CARAVELLE" pour une période du 18 avril 2016 au 30 octobre 2017.

Pour avis et mention, Maître Sophie MAMELLI.

N° 56

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/10/2016, enregistré au SIE de BASTIA, bordereau n°2016/659, case n°6, Madame Marie MAROSELLI, épouse SANTELLI, née le 16/06/1928 à BASTIA de nationalité française, demeurant "La Nouvelle Corniche" bt.A - 20600 BASTIA, veuve de Monsieur Henri SANTELLI, non remariée, a donné en location-gérance à : Monsieur Stephan PERES, né le 22/11/1968 à AUCH, de nationalité française demeurant lieu dit Pantani - 20239 RUTALI, veuf, non remarié, Un fonds de commerce de débit de boissons, bar, snack, connu sous l'enseigne "A FUNTANA" sis RUTALI - 20239 RUTALI, pour une durée d'une année entière qui débutera le 22/10/2016, pour finir le 21/10/2017. Le présent bail sera renouvelé par tacite reconduction.

Pour avis,

N° 57

**AVIS DE RESILIATION DU CONTRAT DE LOCATION GERANCE**

Le contrat de location - gérance établi entre la société Sarl le Majesty, société à responsabilité limitée, au capital social de 10.000 euros, dont le siège social se situe au 5 Rue Général Leclerc - 20137 Porto Vecchio, immatriculée au RCS d'Ajaccio n°998036511, représentée par son gérant Monsieur Antoine Bornea et Monsieur Jean-Pierre Castelli, né le 13 janvier 1976 et demeurant rte de Sotta Ceccia - 20137 Porto Vecchio, immatriculée au RCS d'Ajaccio n°814168415 portant sur un fonds de commerce de débit de boisson - sis et exploité : 5 Rue Général Leclerc - 20137 Porto Vecchio a été résilié par anticipation le 25 Octobre 2016.

Pour unique insertion,

**DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE**

N° 58

**AVIS****Le club house**

Société Par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Complexe Sportif

de l'ASPTT Baléone

20167 Sarrola-Carcopino (Corse)

812 209 567 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 4 octobre 2016, l'assemblée a :  
- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 4 octobre 2016 suivi de sa mise en liquidation.  
- désigné en qualité de liquidateur : Monsieur Sébastien SANTINI, demeurant à AJACCIO [Corse] Résidence A Piazzetta Chemin de Pietralba - Bat E,  
- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.  
- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : à AJACCIO [Corse] Résidence A Piazzetta Chemin de Pietralba - Bat E.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

**FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE  
MEDITERRANEE COMPTABILITE**
**S.A - F.I.F.M**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 604.500 €  
 Siège social :  
 1 rue Notre Dame de Lourdes,  
 20200 Bastia  
 072 804 511 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 1er/11/2016, la société FIFM HOLDING, SARL au capital de 861.000 €, dont le siège social est à BASTIA (20200), 1 rue Notre Dame de Lourdes et immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 803 742 980, en sa qualité d'associée unique de la société FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE MEDITERRANEE COMPTABILITE S.A - F.I.F.M, a décidé la dissolution anticipée de ladite société. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 al.3 du Code civil et de l'article 8 al.2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE MEDITERRANEE COMPTABILITE S.A - F.I.F.M peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de BASTIA.

## N° 60

**MULTI VISIO**

SARL au capital de 4000,00 Euros  
 Résidence A Signoria,  
 Lieudit Ondella, Porticcio,  
 20166 Grosseto-Prugna  
 811101104 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 30/09/2016, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2016, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Alexandre POLI, Résidence A Signoria, Lieudit Ondella, Porticcio, 20166 GROSSETO PRUGNA et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

## N° 61

**BORG POIDS LOURDS**

S.A.R.L. au capital de 68.625 €  
 Siège : R.N. 193  
 20620 Biguglia  
 R.C.S. Bastia 318.660.834

Par acte du 31 octobre 2016, la Société CORSE POIDS LOURDS, S.A. au capital de 540.000 €, sise RN 193, Lieudit Bevinco - 20620 BIGUGLIA, immatriculée au R.C.S. de BASTIA sous le n° 304.351.943, a décidé, en sa qualité d'associée unique de la Société BORG POIDS LOURDS, la dissolution anticipée de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 al. 3 du Code Civil et de l'article 8 al. 2 du décret du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société BORG POIDS LOURDS peuvent faire opposition à la dissolution, dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis, devant le Tribunal de Commerce de BASTIA.

L'associé unique.

**SOCIETE D'EXPLOITATION  
DU PAVILLON BLEU**

Société par Actions Simplifiée  
 Au capital de 5000 euros  
 Siège social : Lieu-dit Casone,  
 Cours Général Leclerc  
 20000 Ajaccio  
 809 933 625 RCS Ajaccio

Par décision du 31 octobre 2016, la société SNACK BAR PIETRALBA, associée unique de la société SOCIETE D'EXPLOITATION DU PAVILLON BLEU, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de AJACCIO. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

## N° 63

**SARL VECCHIOLI,**

SARL au capital de 500 euros,  
 Siège social : Le Clos des Vignes,  
 20253 Patrimonio,  
 RCS Bastia 800 253 502

**DISSOLUTION DE SOCIETE**

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2016, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Vecchioli Philippe, demeurant Le Clos des Vignes, 20253 Patrimonio pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Le Clos des Vignes, 20253 Patrimonio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur.

## N° 64

**EVCDS ENTRETIEN  
VILLAS CORSE DU SUD**

SARL au capital de 2000.00 Euros  
 hameau capo di lecci,  
 hameau capo di lecci, 20137 Lecci  
 538759416 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGO en date du 08/03/2016 les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, la société Luc FERCOQ hameau capo di lecci, hameau capo di lecci, 20137 LECCI, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio.

**TALLIANCE AVOCATS**

57, Promenade des Anglais  
 06048 Nice Cedex 1

**SOCIÉTÉ**
**« SCI CASA D'ORINAJU »**

Société Civile Immobilière  
 En liquidation au capital de 40.000 Euros  
 Siège social : Zone Industrielle de  
 Tragone - Lotissement Ascosa  
 20620 Biguglia-En cours de transfert  
 504 812 496 R.C.S. Bastia

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 13 juin 2016, il résulte que le siège social a été transféré de [20620] BIGUGLIA - Zone Industrielle de Tragone - Lotissement Ascosa à [20620] BIGUGLIA - ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 à compter du 13 juin 2016. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

**POURSUITE  
DE L'ACTIVITE SOCIALE**

## N° 66

**CV IMMOBILIER**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 2500 E  
 Siège Social : 3, Place Saint Marcel  
 Parking - Avenue Xavier Luciani  
 20250 Corte  
 RCS Bastia 517.611.307

Les associés, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 24 octobre 2016 ont décidé la poursuite de l'activité sociale nonobstant la perte de plus de la moitié du capital social constatée à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Pour avis, la gérante.

## N° 67

**DG COIFFURE**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 1000 euros  
 Siège social :  
 750 Avenue du 9 Septembre  
 20240 Ghisonaccia  
 799 261 508 RCS Bastia.

Suivant décision du 30 octobre 2015, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

## N° 68

**LA CAVE BASTIAISE**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 8000 €  
 Siège social : Rue du Marché Aux  
 Poissons - 20200 Bastia  
 316 002 187 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 19/10/16, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

**LEWIS MORGAN**

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de 1000.00 €  
 Siège Social : Résidence Ornano  
 Bât B - 20200 Bastia  
 533 052 999 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2016 : Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

**RECTIFICATIF**

## N° 70

**AVIS RECTIFICATIF**

Rectificatif de l'avis de constitution parue dans le journal l'Informateur Corse Nouvelle, le 21/10/2016, n°6636 concernant la date de signature de l'acte de constitution de la SAS "R.D TERRASSES & PAYSAGES".

**Il fallait lire** : "aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 Septembre 2016, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes"

**Et non** : "aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 Septembre 2016"

Pour avis, Le président.

## N° 71

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n°04, parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" semaine du 04 au 10 novembre 2016 n°6638,

**Concernant** : "Avis de constitution de la SAS BP Invest". **Il fallait lire** : "Pas de directeur général". **Et non** : "Directeur Général : BOGNER Philippe, demeurant 24 rue Docteur Del Pellegrino 20090 Ajaccio", comme écrit par erreur.

## N° 72

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale n°07, parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" semaine du 04 au 10 novembre 2016 n° 6638.

**Concernant** : "Avis de constitution de la SAS BP Consulting"

**Il fallait lire** : "Pas de directeur général" **Et non** : "Directeur Général : BOGNER Philippe, demeurant 24 rue Docteur Del Pellegrino 20090 Ajaccio", comme écrit par erreur.

**CHANGEMENT NOM  
PATRONYMIQUE**

## N° 73

**AVIS DE CHANGEMENT  
DE NOM PATRONYMIQUE**

Monsieur IOZIA Sébastien, née le 1er décembre 1988 à BASTIA (Haute-Corse), demeurant Résidence Solane Place de l'Eglise, 20200 San Martino Di Lota dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique, celui de VECCHIOLI afin de s'appeler à l'avenir : IOZIA VECCHIOLI.

Pour avis,

**AVIS D'ACCORD CADRE  
A BONS DE COMMANDE  
PROCÉDURE ADAPTÉE  
ENTITÉ ADJUDICATRICE**

**MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT**

**CCI2B/DC/2016.094**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**Correspondant :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

**Objet de l'accord cadre :**

L'achat de vêtements et accessoires d'équipement de protection individuel pour le personnel des Ports de Commerce de Bastia et de l'Ile-Rousse.

**Durée de l'Accord Cadre :** 1 an renouvelable 3 fois

**Lieux de livraison :** Port de Bastia et de l'Ile-Rousse

**Nomenclature Européenne CPV :** 18 10 00 00-0 Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires

**(CPV principal)**

**Lot 1 :** 18444110-7 Casque/18143000-3 Equipement de protection

**Lot 2 :** 18 14 10 00 - 9 Gants de travail

**Lot 3 :** 18 20 00 00 - 0 Vêtements d'extérieur

**Lot 4 :** 18 80 00 00 - 7 Articles Chaussants

**Caractéristiques principales :**

Il s'agit de doter les personnels des ports de commerce de Bastia et de Ile-Rousse, d'équipements de protection individuel, tels des casques, masques, lunettes, gants, vêtement et chaussures.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**Mode de dévolution de l'accord cadre :**

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés.

**A cette fin, la présente procédure regroupe 4 (quatre) lots :**

**Lot N°1** - Protection de la tête

**Lot N°2** - Protection des mains

**Lot N°3** - Vêtements de travail

**Lot N°4** - Protection des pieds

**Mode de passation de l'accord cadre :**

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 12, 27 et 34.1.1°b, au Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article 27 al. 2 du Décret n°2016-360 du 25.03.2016 pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation, lorsque celle-ci sont recevables selon les termes de l'article 62.1 du Décret sus indiqué.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.1. al.3 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel en valeur par lot :

**Lot N°1**

Minimum annuel : 500,00 € H.T.  
Maximum annuel : 4000,00 € H.T.

**Lot N°2**

Minimum annuel : 500,00 € H.T.  
Maximum annuel : 4000,00 € H.T.

**Lot N°3**

Minimum annuel : 20.000,00 € H.T.  
Maximum annuel : 80.000,00 € H.T.

**Lot N°4**

Minimum annuel : 2000,00 € H.T.  
Maximum annuel : 10.000,00 € H.T.

L'avis concerne un accord cadre passé avec un seul opérateur économique.

**Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :**

Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 120 et 125

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :**

Le Français

**Unité monétaire utilisée :** L'euro

.../...

**LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site: [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION :**

**Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des offres pour chaque lot :**

Le 25 novembre 2016 à 10 heures

**Critères de sélection des candidatures :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières, des compétences et moyens professionnels, de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

**Critères de jugement des offres :**

Les offres seront examinées selon les critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, ci-après pour chacun des lots :

\* Le prix [80%]

\* Le délai de livraison [20%]

**Durée de validité des offres :** 6 mois

**Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice :** 2016.094

**Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site: [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**Renseignements complémentaires :**

**Renseignements administratifs :**

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

**Renseignements techniques :**

Port de Bastia

Tél : 04.95.54.25.19

Fax : 04.95.54.44.96

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

**Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE Cedex 20.

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 03 novembre 2016



N° 75

## COMMUNE DE BARRETTALI

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 25 octobre à 9 h 30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de BARRETTALI en séance publique. Le conseil municipal s'est réuni ce jour sous la présidence d'Antony HOTTIER.

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

**Présents :** Antony Hottier, Maurice Mattei, Marc Luigi, Albert Maraini, Jean Altieri, Dominique Casaux, Allain Konrat,

**Absents :** Marie-Luce Amadei, Georges Mattei, Emile Giuliani

**Procuration :** Emile Giuliani à Albert Maraini

Monsieur Maurice Mattei est nommé secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme - Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et affichage en Mairie

**Objet de la Délibération :** Instauration du droit de préemption urbain.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L 210-1 à L 216-1, L 300-1 et R 211-1 et R 213-26 du code de l'urbanisme,

**Vu** le plan d'occupation des sols approuvé par délibération du conseil municipal le 01/12/1995, modifié le 13/12/1999 et le 05/01/2001,

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption urbain en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de ces actions ou opérations d'aménagement,

Le conseil municipal, après en avoir longuement délibéré,

**Décide :**

**1** - d'instaurer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future délimitées par le plan d'occupation des sols et le futur plan local d'urbanisme ; le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au POS et au PLU lors de son approbation conformément à l'article R 123-13 [4°] du code de l'urbanisme ;

**2** - de donner délégation à M. le maire pour exercer en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

**3** - qu'un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme ;

**4** - que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et qu'une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département ;

**5** - que, conformément à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération et un plan précisant le champ d'application du droit de préemption urbain seront transmis à :

M. le Préfet,

M. le Directeur départemental des services fiscaux,

M. le Directeur départemental de l'équipement,

M. le Président du conseil supérieur du notariat,

la chambre départementale des notaires,

au barreau constitué près le tribunal de grande instance,

au greffe du même tribunal.

Vote à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait à Barrettali, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, Le Maire, Antony HOTTIER.

N° 76



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

### PREFET DE LA HAUTE-CORSE

#### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE HAUTE-CORSE

### AVIS

#### Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant l'aménagement de la RD 39 sur dix tronçons répartis sur les communes de Alando, Brustanico, Cambia, Carticasi, Corte, Favalello, Gavignano, Poggio di Venaco, Saliceto et San Lorenzo a été présentée par le Département de la Haute-Corse.

L'autorisation a été délivrée au titre du code de l'environnement, par arrêté préfectoral DDTM2B/SEBF/EAU/N°888/2016 du 19 octobre 2016.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, copie en est déposée en mairies de Alando, Brustanico, Cambia, Carticasi, Corte, Favalello, Gavignano, Poggio di Venaco, Saliceto et San Lorenzo et peut y être consultée.

En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage dans les mairies de Alando, Brustanico, Cambia, Carticasi, Corte, Favalello, Gavignano, Poggio di Venaco, Saliceto et San Lorenzo en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia le 04 NOV. 2016

Le Chef du Service, Eau - Biodiversité - Forêt, Alain LE BORGNE.

N° 77



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental

Direction des achats publics

Service des marchés

11, bis Rue Del'Pellegrino

BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 80 32

**Référence acheteur :** MAPA MAB 2016-087

**L'avis implique un marché public**

**Objet :** Marché de travaux pour la construction de la base 3 Forsap-APE de SOTTA relance 3,8,9 et 9

**Procédure :** Procédure adaptée

**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : oui

**Lot N° 3** - ETANCHEITE - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE

**Lot N° 8** - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

**Lot N° 9** - METALLERIE

**Lot N° 10** - PORTES SECTIONNELLES

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Qualité de l'offre

40% Prix

**Remise des offres :** 13/12/16 à 12h00 au plus tard.

**Envoi à la publication le :** 07/11/2016

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur

<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 78

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

**Référence acheteur :** 011-2016

**L'avis implique un marché public**

**Objet :** Transport aller/retour de marchandises et matériels pour le Salon de l'Agriculture 2017.

**Procédure :** Procédure adaptée

**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : non

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

80% Prix des prestations

10% Valeur technique : Réalisation d'un planning de l'organisation du transport avec précision sur le jour et l'heure d'arrivée sur site à Paris

10% Valeur technique : Elaboration d'un mémoire technique décrivant les véhicules et les équipements mis à disposition

**Remise des offres :** 28/11/16 à 12h00 au plus tard.

**Envoi à la publication le :** 07/11/2016

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur

<http://www.marches-publics.info>

N° 79



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

### PREFET DE LA HAUTE-CORSE

#### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE HAUTE-CORSE

### AVIS

#### Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant l'aménagement de la RD 17 du PK 0,000 au PK 15,956 sur les communes de Canale di Verde, Chiatra, Ortale et Pietra di Verde a été présentée par le département de la Haute-Corse.

L'autorisation a été délivrée au titre du code de l'environnement, par arrêté préfectoral DDTM2B/SEBF/EAU/N°890/2016 du 19 octobre 2016.

Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, copie en est déposée en mairies de Canale di Verde, Chiatra, Ortale et Pietra di Verde et peut y être consultée.

En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage dans les mairies de Canale di Verde, Chiatra, Ortale et Pietra di Verde en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Fait à Bastia le 04 NOV. 2016,

Le Chef du Service, Eau - Biodiversité - Forêt, Alain LE BORGNE.

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### PROCEDURE ADAPTEE

#### Identification de la collectivité qui passe le marché :

Mairie D'ALATA - Le Village 20167 ALATA  
Mail : [mairie-alata@wanadoo.fr](mailto:mairie-alata@wanadoo.fr)  
TEL : (04) 95 25 33 76

#### Mode de passation choisi :

Marché à procédure adaptée [article 28, 74 et 77 du code des marchés publics]

#### Objet de la consultation :

Marche de maîtrise d'œuvre à bons de commande relatifs à la réalisation de travaux de voirie, de génie civil et de réseaux divers.

**Montant minimum :** 10.000 € HT ;

**Montant maximum :** 209.000 € HT.

#### Jugement des offres :

Offre-la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants et pondérés de la manière suivante :

Prix des prestations : 30 %

Valeur technique : 70 %

Voir le détail dans le règlement de consultation.

#### Forme de l'engagement :

Contractant unique ou cotraitants groupés conjoints avec mandataire solidaire.

#### Délai d'exécution :

S'agissant d'un marché à bons de commande, il sera prévu des délais d'exécution spécifiques pour chaque opération.

#### Durée du marché :

Marché sur 3 années reconductible 1 année.

#### Date prévisionnelle de démarrage des travaux :

Décembre 2016

#### Obtention du dossier :

Le dossier est téléchargeable à l'adresse internet suivante : <https://www.achats-publicscorse.com> : acheteur public la commune d'ALATA. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur. En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une assistance est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

#### Date limite de réception des offres en mairie :

Mercredi 30 novembre 2016 à 12 heures.

#### Adresse où doivent être transmises les offres :

Services Techniques de la commune ALATA - Le village 20167 ALATA. Ou sous format électronique à l'adresse suivante : <https://www.achatspublicscorse.com>.

N° 81

## AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE VOLPAJOLA

### Sources de Piola S1, S2, S2 bis Sources de Canticcia S1, S2.

#### 1ère parution,

Le Préfet de Haute-Corse informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral SP Corte N°97 en date du 27 septembre 2016, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de Volpajola, avec établissement des périmètres de protection des captages sus visés.

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de Volpajola pendant 15 jours, du **mardi 22 novembre 2016 au mardi 06 décembre 2016 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en mairie ou adressées par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au maire ou au commissaire enquêteur, qui les joindront aux registres.

Mme **Christine SOUARES** désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

#### \* Mairie de Volpajola, 20290

- Mardi 22 novembre 2016 : de 14h à 17h

- Mardi 29 novembre 2016 : de 14h à 17h

- Mardi 06 décembre 2016 : de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées, pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairie de Volpajola et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM de la Haute Corse - 8, Bd Benoîte Danesi - cs 60008 - 20411 BASTIA Cedex 9).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la loi du 17 Juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 3 octobre 2016,

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le sous-préfet de Corte,

Sébastien CECCHI.

N° 82



## AVIS D'INFORMATION

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse  
22 Cours Grandval - BP 215  
20187 AJACCIO CEDEX.  
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.  
Courriel: [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr)  
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

**Objet du marché :** Acquisitions d'ouvrages et autres documents édités pour la Collectivité Territoriale de Corse - Fourniture et livraison

**Numéro de référence :** 16S0049

**Date limite de remise des offres :** 28 novembre 2016 à 16 :00

**Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation :** Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: [www.corse.fr](http://www.corse.fr) - Rubrique Services en ligne.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 03 novembre 2016

N° 83

## COMMUNE DE TOX

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

#### MARCHÉ DE TRAVAUX

#### 1) Organisme qui passe le marché :

Commune de TOX  
Adresse postale : Mairie de TOX - 20270 TOX  
Adresse électronique : [mairiedetox@wanadoo.fr](mailto:mairiedetox@wanadoo.fr)  
Téléphone : 04 95 39 40 88  
Télécopie : 04 95 39 40 88

#### 2) Objet du marché :

POSE DE COMPTEURS EAU POTABLE

Consultation initiale infructueuse : aucune candidature

#### 3) Caractéristiques principales :

Report de 70 branchements particuliers comprenant la fourniture et pose de compteurs d'eau potable avec coffret ou regard

**4) Critères de sélection des candidatures :** Se référer au règlement de la consultation.

**5) Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

\* 40 % : Prix des prestations

\* 50 % : Valeur technique de l'offre

\* 10 % : Délai d'exécution

#### 6) Retrait du DCE :

Par téléchargement gratuit sur le profil d'acheteur <http://www.klecoon.com>

**7) Procédure :** Procédure adaptée [article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016].

#### 8) Date limite de remise des candidatures et des offres :

Vendredi 2 Décembre 2016 - 12h00

#### 9) Procédure de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 BASTIA Cedex

#### 10) Autres renseignements :

Cabinet Charles BERNARDINI & Fils  
Adresse postale : Route du bord de mer, Résidence Santa Maria di Lota, Bâtiment A Miomo - 20 200 SANTA MARIA DI LOTA  
Tél. : 04 95 33 85 68 - Fax : 04 95 33 65 94  
E-mail : [cabinet.bernardini@orange.fr](mailto:cabinet.bernardini@orange.fr)

#### 11) Date d'envoi de l'avis à la publication :

Le 03/11/2016

N° 84



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental  
Direction des achats publics  
Service des marchés  
11, bis Rue Del'Pellegrino  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 80 32

**Référence acheteur :** MP2016086

#### L'avis implique un marché public

**Objet :** Elargissement de la RD 121 du PR 1.220 au PR 2.520 sur 1,3kms Entre Portigliolo et Belvédère - Tronçon 2 section B Commune de Belvedere-Campomoro Canton Sartenais-Valinco

**Procédure :** Procédure adaptée

**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : oui

**Lot N° 1 - V.R.D**

**Lot N° 2 - Enrobé**

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Qualité technique de l'offre

70% Prix

**Remise des offres :** 12/12/16 à 12h00 au plus tard.

**Envoi à la publication le :** 04/11/2016

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 85



DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

MAIRIE DE CALENZANA 20214

ARRÊTE

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2122-21 et L.2122-22,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R.123-7 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48 et R.153-1 et suivants et R.153-36 et suivants,

Vu la loi n° 2000-1208 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000,

Vu la loi n° 2013-61 relative à la Mobilisation du Foncier Public en faveur du Logement et au Renforcement des Obligations de production de Logement Social du 18 janvier 2013,

Vu la loi n° 2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 1er juin 2011,

Considérant qu'il y a lieu de supprimer partiellement l'emplacement réservé n° 28 destiné à la création d'une voie de desserte.

Considérant que cette procédure de modification peut revêtir la forme simplifiée dans la mesure où elle n'aura pas pour conséquence de changer les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, de réduire un espace boisé classé ou de réduire une protection édictée en raison de nuisances, risques ...

Considérant que, pour la mise en oeuvre de la procédure dans sa forme simplifiée,

le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées à l'article L.121-4 du Code de l'Urbanisme sont mis à disposition du public pendant un mois, dans ces conditions lui permettant de formuler ses observations ; Elles sont alors enregistrées et conservées.

Considérant que les modalités de mise à disposition seront précisées par le Conseil Municipal et seront portés à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Considérant qu'à l'issue de la mise à disposition, le Maire présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et pourra adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, il est prescrit une procédure de modification simplifiée n° 3 relative à la suppression partielle de l'emplacement réservé n°28

Article 2 :

Le projet de modification simplifiée du PLU, l'exposé des motifs, les avis, et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public pour une durée d'un mois dans les conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations seront enregistrées et conservées dans un registre, les modalités de la mise à disposition seront précisées par délibération du Conseil Municipal et portées à la connaissance du public par délibération motivée.

Article 3 :

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal qui délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché 1 mois en Mairie, il fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication pour information au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Copie du présent arrêté sera notifié à la Sous-Préfecture de CALVI, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune qui, chacune en ce qui le concerne seront chargés de son application.

Calenzana, le 02 novembre 2016.

Le Maire,

Pierre GUIDONI.

N° 86



AVIS DE MARCHÉ

1 - NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Hameau de Guaitella

20200 Ville di Pietrabugno

Tél : 04.95.32.88.32/Fax : 04.95.32.66.11

Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.Mail : [commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr](mailto:commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr)

2 - MODE DE PASSATION : La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3 - OBJET DU MARCHÉ : Travaux de rénovation de l'école Pierre Toussaint Braccini.

4 - DEVOLUTION EN MARCHES SEPARES :

Informations sur les lots :

Lot n°1 - Peinture-doublage-Faux plafond

Lot n°2 - Électricité

Lot n°3 - Plomberie

Lot n°4 - Carrelage-Faïences

Lot n°5 - Menuiserie

Lot n°6 - Climatisation

Les variantes ne sont pas autorisées.

5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur :

<https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.

7 - VISITE DES LIEUX : Une visite des lieux est prévue, le 18 novembre 2016 à 14h00. En dehors de cette date, le candidat devra prendre rendez vous en contactant la Mairie au 04.95.32.88.32.

8 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO - Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32 - Courriel : [marchéspublicsvdp@orange.fr](mailto:marchéspublicsvdp@orange.fr)

9 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : Les offres peuvent être adressées ou remises à l'adresse suivante : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

11 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 28 Novembre 2016 - 17 h 00.

12 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION : 8 Novembre 2016.

Le Maire, Michel ROSSI.

**ICN : ANNONCE LÉGALE  
PROCHAINE PARUTION  
18/11/2016 - N°6640**

N° 87



AVIS RECTIFICATIF DU 08/11/16

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental - Direction des achats publics  
Service des marchés - 11, bis Rue Del'Pellegrino - BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 80 32 - Fax : 04 95 29 12 56mèl : [jean-laurent.forni@cg-corsedusud.fr](mailto:jean-laurent.forni@cg-corsedusud.fr) - web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Référence : MAPA MAB 2016-087

Objet : Au lieu de : Marché de travaux pour la construction de la base 3 Forsap-APE de SOTTA relance 3,8,9 et 9

Lire : Marché de travaux pour la construction de la base 3 Forsap-APE de SOTTA relance 3,8,9 et 10

Retrouvez cet avis intégral sur

<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/Alain LE BORGNE>.

DERNIERES MINUTES

N° 88

**SOCIETE  
D'APPROVISIONNEMENT  
EN BIOMASSE  
ENERGIE CORSE**

S.A.S. au capital de 1.000 €

Siège social : 21, boulevard Paoli  
20200 Bastia-793 865 684 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 07/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au 1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 89

Constitution de la Sarl: Stgi. Siège: 12 rue du Dr Del Pellegrino 20090 Ajaccio. Capital: 1500euros. Objet: agence immobilière. Gérant: Christian Lucchini, rue François Pietri 20090 Ajaccio. Durée: 99 ans au rcs d'ajaccio.

N° 90

SECP OLMO 1

S.A.S. au capital de 1.000 €

Siège social : 21, boulevard Paoli

20200 Bastia

505 292 706 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 07/11/2016, il a été décidé de transférer le siège social au 1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 91

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Poullin M Capital : 1000 euros Siège : rue des Jardins 20200 Bastia Objet : Vente de café et torréfaction, vente des sandales et des bijoux. Durée : 99 ans Gérant : M. Charalambos Georgiou, 15 quai de la Marine 20200 Bastia RCS : Bastia.



Olivier Valery



Charles Antona

Ludovic Etori



Patrick Sanches



Marie Moreschi

## Corsica Gastronomica, la relève

«Je suis heureux pour eux et content pour moi». Charles Antona ne cache pas son plaisir à l'annonce de la reprise de Corsica Gastronomica par quatre de ceux qui étaient jusque-là ses plus proches collaborateurs. Jean-Christophe Angelini, lui n'hésite pas à évoquer un «alignement de planètes» pour cette transmission d'entreprise qu'il espère voir servir de modèle à toutes celles à venir sur l'île.

L'opération, menée à bien après des préparatifs entamés voici 5 ans, et une finalisation du projet qui a pris 18 mois, présente il est vrai toutes les caractéristiques d'une référence. Charles Antona lance l'entreprise en 1991, avec 5 employés. Ils sont aujourd'hui 43 CDI, et 2,5 fois plus dans la chaîne des fournisseurs. Certifiée ISO 22000, exportant 51% de sa production hors de l'île, l'entreprise a largement fait la preuve de sa compétence et de sa compétitivité, sans pour autant renier la philosophie de son créateur: ne plus subir la saisonnalité et privilégier les matières premières locales.

Olivier Valery, le nouveau PDG, l'affirme clairement: «sans produits locaux, notre démarche n'aurait pas de pertinence». Il a fait toutes ses études en Corse et a été formé dans l'entreprise, comme ses trois associés: Patrick Sanches, directeur technique, Ludovic Etori, directeur commercial, et Marie Moreschi, DRH. Cette «garde rapprochée» de Charles Antona a commencé à s'intéresser à une reprise éventuelle en 2011, «par cooptation».

Si le montage financier s'est révélé ardu, tous insistent pour souligner le rôle déterminant d'accompagnateurs que leur banque, leur

expert-comptable et l'Adec ont joué, même si les conditions de transmission étaient optimales, avec des repreneurs connaissant parfaitement la structure pour y avoir effectué toute leur carrière et leur volonté affichée de développer encore l'entreprise.

Et quoi de mieux pour cela que de conserver les idées maîtresses qui ont fait le succès de la structure? Ainsi, le renforcement de toute la filière du secteur primaire. De l'incitation à planter une espèce ou une variété jusqu'à l'achat de 100% de la production, l'entreprise recourt à plusieurs formes de partenariat. «C'est un échange, note Olivier Valery: la garantie de la satisfaction de nos attentes contre l'assurance pour l'agriculteur de vendre sa production». Un système qui oblige parfois à s'adapter: ainsi certaines références de nougats, confitures et chocolats ont vu le jour pour absorber une surproduction de cédrats ou de miel. «C'est un peu la persistance d'un fonctionnement traditionnel, dans lequel on trouvait des solutions pour ne rien gâcher de la récolte». Rien de bien étonnant pour des gens qui, à l'instar de Charles Antona, se définissent comme de «gros artisans travaillant toujours avec la vision de la Corse». ■ Eric Patris

### REPERES Mon passé, ton avenir...

8 000 entreprises, sur un total de 28 000, devront être transmises en Corse dans les prochaines années. Il s'agit en majorité des TPE évoluant dans le secteur du tertiaire ou celui de la construction.

À l'heure actuelle, la plupart d'entre elles ne se projettent pas dans un acte de cession, la raison tenant à des freins d'ordre psychologique (rompre avec un patrimoine qu'on a créé, fruit d'une vie de travail); à la difficulté technique (d'un point de vue financier, économique juridique et social) qu'implique la préparation d'une cession, mais aussi au fait qu'il n'est pas toujours aisé de rapprocher et concilier les approches et attentes du «cédant qui vend son passé» et du «repreneur qui achète son avenir».

En 2013, l'Assemblée de Corse a voté le plan régional Corse-Transmission, piloté par l'Adec en partenariat avec les chambres consulaires. Il permet de sensibiliser les chefs d'entreprises âgés de 55 ans et plus à l'éventualité d'une cession mais aussi d'accompagner cédant et cessionnaire tout au long d'un processus de transmission.

À ce jour, 37 cession-reprises d'entreprises ont ainsi été accompagnées par l'Adec, pour un montant total de 1,9 M€. ■ EN

EXPO PHOTO

# Mémoire au présent



«Por un mundo sin barrotes»  
Série Carabanchel, CARA 5, 2006 Tirage photographique Kodak endura brillant alu, châssis, 100 x 125 cm

**Sale temps pour nos démocraties, nos libertés ? ¡No pasarán! ne fut pas qu'un slogan sur un T-shirt.  
Du 14 au 23 novembre, au Lazaret Ollandini à Ajaccio, le photographe  
Jean-Yves Gargadennec expose Carabanchel, les ombres du franquisme.**

**C**omment mener un travail «d'écriture photographique sur l'humain» dans un bâtiment vide ? La question s'est posée il y a 10 ans à Jean-Yves Gargadennec face aux salles désaffectées de l'hôpital Saint-Charles à Montpellier. «Au début, je n'arrivais pas à comprendre ce que je faisais là...» Il entreprend alors, avant toute chose, d'interviewer les professionnels qui y ont exercé. Puis retourne photographier les lieux désormais emplis des souvenirs recueillis, imprégnés par la vie, la mort, la peur, l'espoir, la confrontation patient-soignant. Ainsi naît *Métamorphose*\*.

Peu après, lors d'un voyage à Madrid, il découvre la prison de Carabanchel, construite en 1940, fermée en 1998, où furent détenus de nombreux prisonniers politiques de la période franquiste. Il en fait le tour, presque en touriste. «J'étais un peu fatigué des lieux chargés d'histoires difficiles à porter.» *Carabanchel et les ombres du franquisme* vont pourtant s'imposer à lui. «Je me suis dit : il faut que j'y aille ! Le terrain appartenant au ministère de l'Intérieur, j'ai demandé et obtenu l'autorisation d'y faire un mois de prises de vues.» Il vient en réalité de s'embarquer dans un travail de plusieurs années, qu'il articulera en trois volets. Le premier, *Ma part d'ombre*, est consacré à cette prison dont on parle peu à l'époque et dont le sort n'a pas encore été fixé -faut-il la détruire ? la réhabiliter ? Il y réalise également des vidéos, notamment sur *las cortinas*, les rideaux des cellules, que le vent fait frémir, symboles d'un souffle oppressé. En 2008, Carabanchel est rasée et il fixe l'effacement d'un symbole, le refus de tout mémorial.

Parallèlement, il a rencontré les derniers républicains, s'est entretenu avec eux, a fait leurs portraits. Sur fond noir, les visages de celles et ceux qui ont subi la répression, l'emprisonnement, la torture, le regard droit, la bouche serrée, ferme. Eprouvés mais indomptables, ils sont les *Mémoires d'une résistance*. «J'avais pensé mon matériel et ma prise de vue pour avoir cette vision frontale, sans jamais recadrer. Par la suite, j'ai réalisé que tous gardaient les lèvres serrées, horizontales». Il complète les portraits par une série sur les mains des vieux résistants, tenant qui la photo d'un proche, qui une lettre. Puis, en 2009, Montserrat Sans, membre de l'Association pour la récupération de la mémoire historique, lui suggère d'assister à l'ouverture d'une fosse. «J'y suis allé, et le troisième volet, *Le rêve d'Antigone*, s'est imposé, pour boucler mon travail». Il recherche et inventorie les lieux de massacres, ceux où ont été localisées des fosses, choisissant de montrer les paysages banals voire plaisants ou rassurants qui furent pourtant le théâtre de «disparitions planifiées».

Présenté notamment au Centre espagnol de Perpignan et à la Maison européenne de la photographie à Paris, *Carabanchel*, récit d'une «mémoire qui n'est pas au passé mais bien au présent» est exposé du 14 au 23 novembre à Ajaccio, au Lazaret Ollandini. ■

Elisabeth MILLELIRI

\**Métamorphose*, éditions Montpellier mille et une vies

*Carabanchel, les ombres du franquisme*, éditions Trans Photographic Press

Savoir + : [gargadennec.com](http://gargadennec.com)

CRVI

# Les ferments de l'excellence



***Nous les apprécions et en sommes fiers.  
Mais qu'elle fut complexe,  
l'histoire des vins de Corse.  
Des petits vignobles familiaux traditionnels  
en passant par la culture intensive de vignes  
allogènes ne donnant que des vins  
de coupage jusqu'à la réappropriation  
des cépages anciens pour la production de  
vins de qualité, c'est tout une aventure.  
Dont le Centre de recherche viticole (CRVI) de  
Corse est issu et qu'il continue d'accompagner.***



Laboratoire du Cofrac

**R**etrouver les cépages insulaires, les caractériser et en créer une collection pour la production de clones, analyser leur vinification, accompagner la conduite des vignobles, les démarches de certification, se pencher maintenant sur l'identification des levures naturelles locales... que de travail accompli par ces passionnés qui sont également, et surtout, des scientifiques. En effet, au CRVI, on est chercheur, mais on fait de la recherche appliquée, directement profitable aux professionnels de la vigne et du vin, aux collectivités locales, aux décideurs économiques, etc. Avec près de 6 000 ha et environ 150 M€ de chiffre d'affaire annuel, la filière viticole est le « poids lourd » de l'agriculture corse. C'est aussi la première à avoir bénéficié de signes de qualité. L'Appellation d'origine contrôlée [AOC] Patrimonio fut précurseur en 1969, suivie de la création de 8 autres [Côteaux du Cap Corse, Muscat du Cap Corse, Porto-Vecchio, Sartene, Figari, Calvi, Ajaccio, Corse Plaine Orientale] et de deux Indication géographique protégée [IGP] Ile de Beauté et Méditerranée.

Car après les événements d'Aléria et la grande crise vinicole suivie d'arrachages massifs, le vignoble corse était passé de 32 000 ha à 8 000 ha. Pour rester compétitifs, les vignerons insulaires n'avaient qu'une solution : réorienter la filière vers la qualité. Pour cela, ils avaient besoin d'une unité de recherche de pointe et créèrent en 1982 un Civam\* viti, devenu en 2011 le CRVI, structure associative unique en France, couvrant l'ensemble des thématiques vitivini-ques. Financée par l'Etat, la Région et l'Europe, elle est présidée par Josée Vanucci-Couloumère du Clos Fornelli, les membres du conseil d'administration étant des vignerons des différents terroirs

## LES LEVURES DE FERMENTATION DU VIN



Sans levures, pas de pain. Et pas de vin non plus. Les levures sont des champignons microscopiques qui, dans le processus de vinification, permettent aux sucres contenus dans les grains de se transformer en alcool. Elles peuvent être ajoutées (comme Equinox B1 et Fermiflor, mais il en existe d'autres dans le commerce) ou être présentes naturellement dans les chais. L'utilisation des « levures indigènes » que privilégient nombre de vignerons, permettrait d'accroître la spécificité du produit. Reste que celles-ci sont fragiles, parfois peu nombreuses et, leur présence étant associée aux conditions climatiques, elles peuvent être variables d'une année sur l'autre. De plus, toutes les souches n'ont pas nécessairement le même degré d'efficacité et certaines peuvent produire des arômes non souhaités. D'où l'intérêt de créer des collections de « souches indigènes » spécifiques, de sélectionner les plus intéressantes, de les mettre en culture pour pouvoir les utiliser sur plusieurs campagnes. C'est ce que fait le CRVI. La dégradation des sucres en alcool est « la première fermentation ». Suivra la « seconde fermentation » ou « fermentation malolactique », provoquée cette fois par des bactéries - que le CRVI analyse également. Elle aura pour résultat de réduire l'acidité initiale du vin et d'augmenter sa complexité. ■

## VIGNES ET VINS EN CORSE

**450 producteurs** répartis \*en **124 caves particulières**, **2 sociétés d'intérêt collectif agricole** et **6 caves coopératives**, ce qui induit **1500 emplois directs**. **116000 hl** par an sur **3000 hectares** en AOP, **240000 hl** par an sur **2600 ha** en IGP, **19000 hl** par an sur **360 ha** sans indication d'origine. Soit au total **375000 hl** sur **5960 ha**, ce qui représente **moins de 1%** de la production nationale (50 millions d'hl). En AOP, **63%** des vins sont des rosés, **23%** des rouges et **14%** des blancs. **36%** des vins corses sont consommés sur place et **64% hors de Corse** dont **25%** destinés à l'exportation principalement vers les États-Unis, l'Allemagne et le Canada. Via le CRVI, **11 cépages insulaires** ont été autorisés dans les vins en AOP et IGP, **4 cépages** ont été analysés et admis dans les IGP, **8 autres** sont en cours d'étude et ne sont encore inclus dans aucune appellation. ■



de l'île. Neuf personnes y travaillent à temps plein. Agréée depuis novembre 2015 par le ministère de l'Éducation nationale en tant qu'organisme de recherche et de développement, elle accueille des stagiaires issus de filières de renom.

« Son premier travail a été redécouvrir et évaluer les cépages insulaires, rappelle Nathalie Uscidda, sa directrice. Ils étaient alors très virosés, atteints notamment par la flavescence dorée, une maladie dévastatrice transmise par un insecte, la cicadelle. Il a fallu sélectionner un matériel végétal sain, le multiplier pour le diffuser auprès des professionnels qui souhaitaient replanter. Il a fallu également définir les modes de conduites adaptés, en visant à limiter le volume d'engrais et de pesticides, puis travailler sur la caractérisation des terroirs et, en parallèle, sur la vinification et l'élevage des vins ».

Membre fondateur de Corsic'Agropôle avec l'Inra, l'Areflec et le Civam Bio\*, le CRVI, installé dans de tout nouveaux locaux à San-Giuliano, dispose d'un domaine expérimental de près de 5 ha dans lequel a été constituée une collection de clones et de cépages, d'un conservatoire de quelques 250 individus pour 19 variétés et de vignes de multiplication pour la collecte d'yeux qui, expédiés en pépinière viticole, permettent la diffusion des plants. De nombreux essais de cépages se font directement chez les producteurs. « Et bien sûr nous avons un chai à notre échelle avec son petit pressoir, ses salles de vinification avec cuves thermorégulées, ses chambres froides, une cave de conservation, une salle de dégustation également très utile pour les suivis qualité que nous assurons sur les vins de l'île, et enfin le laboratoire d'œnologie,

microbiologie et phytopathologie répondant aux normes du Comité français d'accréditation. »

Dans ce laboratoire, maîtrise des fermentations et microbiologie sont à l'honneur. On étudie notamment les techniques de vinification en lien avec la typicité et la sélection de souches de levures insulaires. « Il s'agit d'une typification des souches de levure naturelles corses selon des critères génétiques, afin de répondre au mieux aux changements de la composition des raisins soumis aux effets des modifications climatiques, poursuit Nathalie Uscidda. Ces travaux ont débuté en 1990. À ce jour, 313 souches ont été analysées et constituent la collection du CRVI. Deux levures ont été mises sur le marché : Equinox B1 en 1998 et Fermiflor en 2006. Mais c'est maintenant directement auprès des vignerons que nous travaillons. À leur demande. En effet, afin de préserver la spécificité de leurs produits, ils souhaitent vinifier à partir des levures présentes dans leurs domaines. Nous avons collaboré avec le Clos Canarelli puis le Domaine Comte Abbattucci. C'est maintenant le Domaine Orenga de Gaffory qui nous a sollicités pour une analyse très intéressante et extrêmement complète. Il participe financièrement au programme et met les échantillons des moûts de ses différents cépages et micro-terroirs à notre disposition pour un travail très riche qui, répondant aux stratégies de spécification intelligente préconisées par l'Europe, s'avèrera bénéfique à l'ensemble de la profession. » ■ Claire GIUDICI

\*Inra: Institut national de recherche agronomique;

Areflec: Association de recherche et d'expérimentation sur les fruits et légumes en Corse;

Civam: Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

## LA STATION D'EAU POTABLE DE CALVI FAIT (P)EAU NEUVE



**La station alimentant Calvi en eau potable a fait l'objet d'une remise à niveau. Le nouvel équipement a été inauguré le 4 novembre, par le président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC), Saveriu Luciani, en présence de la conseillère exécutive en charge des affaires européennes, Marie-Antoinette Maupertuis, du sous-préfet de Calvi-Conca d'Oru-Haut Nebbiu, Jérôme Seguy et du maire de Calvi, Ange Santini.**

**D**es travaux d'un coût total de 1750 000€\*, qui vont améliorer la qualité de l'eau dans une ville fortement soumise à l'augmentation de sa population en période estivale et garantir une fiabilité pérenne. «*On peut imaginer que cette station est aux normes pour plusieurs décennies. Il est toutefois possible, si besoin, de faire des aménagements au niveau technique, mais pour ce qui est de la qualité de l'eau produite, on peut dire que nous sommes tranquilles pour un bon moment*» affirme le directeur de l'Office hydraulique, Jean-Michel Palazzi. Alimenté par le fleuve de la Figarella et le barrage d'E Cotule, cet équipement, en activité depuis 1993 et désormais remis à niveau, dispose d'une capacité de traitement de 6 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour. Scindée en deux tranches, cette mise à niveau, débutée en février 2015, a permis, entre autres, de créer une filtration au charbon actif ainsi qu'une tour de pré-oxydation à l'ozone. «*La filtration par charbon actif permet l'élimination des matières en suspension*

*c'est-à-dire de tout ce qui fait que l'eau est troublée, d'éliminer les matières organiques souvent présentes lorsque nous traitons l'eau d'E Cotule ainsi que d'autres éléments dits indésirables comme les pesticides*» précise Marie-Line Casabianca, ingénieure à l'OEHC et responsable de cet ouvrage. La station ainsi mise aux normes permet de faire face aux phénomènes nouveaux tels les cyanobactéries (algues bleues).

Une station dont se félicite le président de l'OEHC, Saveriu Luciani qui rappelle cela dit que les enjeux climatiques imposent de continuer le travail au-delà de cet ouvrage. «*Il faut trouver de nouvelles zones de stockage pour la Balagne y compris pour la partie ouest de cette région. Il y a plusieurs projets de réservoirs à venir notamment autour de la commune de Calinzana. Tout cela en réfléchissant à la qualité de l'eau que ce soit celle du barrage d'E Cotule ou du Reginu.*» ■ **Pierre PASQUALINI**

*\*financement: 30 % Agence de l'eau, 40 % PEI, 10 % CTC et 20 % autofinancement OEHC*

## PRÉVENTION ROUTIÈRE LES COLLÈGES DE L'ÎLE-ROUSSE ET CERNAY FONT CAMPAGNE ENSEMBLE

**L'association Adrien Lippini-Un vélo, une vie, qui œuvre à la sensibilisation aux dangers de la route et au respect des cyclistes, notamment en milieu scolaire, s'est associée aux collèges de l'île Rousse et de Cernay pour la création d'un clip alliant prévention routière et découverte de la cité paoline.**



Un projet né, tout d'abord, d'une rencontre entre l'association le collège René Cassin à Cernay. Dans cette ville du Haut-Rhin, un grand nombre d'élèves utilisent le vélo pour se rendre à l'école. Afin de leur faire mieux comprendre l'importance de la sécurité routière, le corps enseignant du collège René Cassin a cherché une manière originale d'enseigner les dangers de la route. C'est ainsi, lors d'une recherche sur internet, que l'association corse a retenu leur attention. Un clip vidéo sera donc créé par ces deux villes, pour expliquer les risques liés à la pratique du vélo sur route mais aussi promouvoir ces deux communes et ainsi joindre l'utile à l'agréable. Un projet pédagogique s'inscrivant dans le cadre d'un plan départemental d'action sécurité routière conduit par la préfecture de Haute-Corse et l'Académie concernera les classes de 5e de l'établissement balanin, en liaison avec les élèves de 5e du collège de Cernay, et va faire appel à plusieurs matières : le français, les mathématiques, la

technologie, l'histoire-géographie ainsi que les langues\*. «*Cela fait maintenant trois ans que nous travaillons avec l'association Adrien Lippini dans le cadre d'interventions avec les 6e, notamment. Sur ce projet interdisciplinaire, les élèves seront encadrés bien sûr par le corps enseignant mais auront une certaine marge de manœuvre pour laisser libre cours à leur imagination. L'élève est ainsi au centre du système et va créer lui-même les conditions de sa réussite*» explique Cyril Sigrist, professeur d'EPS au collège Pasquale Paoli et initiateur du projet. Qui espère que ce clip sera réussi et très largement diffusé : les accidents à vélo ont fait plus de 4 000 blessés l'année dernière. ■ **Pierre PASQUALINI**

*\*La première réunion pédagogique associait la présidente de l'association, Françoise Lippini ; la correspondante départementale sécurité routière pour la direction académique de Haute-Corse, Michelle Pasqualini, Cyril Sigrist, Franco Farsetti, président de la chaîne Télé Paese qui assurera la partie montage du clip et Dominique Benassi, pluri-champion du monde de triathlon handisport et partenaire de l'association Adrien Lippini.*

**AJACCIO**

■ **LES OMBRES DU FRANQUISME**

Du 14 au 23 novembre. Lazaret Ollandini.

☎ 04 95 10 85 15 & lelazaret-ollandini.com

En 2006, le photographe Jean-Yves Gargadennec a entrepris un travail d'écriture photographique sur la mémoire intime et collective de la résistance au franquisme.

■ **ACQUISITIONS RÉCENTES**

Du 17 novembre au 10 décembre. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com/

Présentation des nombreuses œuvres napoléoniennes récemment acquises par le musée notamment lors de la vente de la collection de Christopher Forbes.

■ **ARMELLE GUISSANI**

Du 18 novembre au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.

■ **VOILEMENT/DÉVOILEMENT**

Jusqu'au 25 novembre. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

L'origine du voile, ses multiples valeurs et sens dans différentes civilisations.

Une exposition créée en 2014, à l'occasion du Congrès international féminin pour une culture de paix-Parole aux femmes, et qui a depuis lors tourné dans le monde.

■ **LA MANIÈRE NOIRE**

Jusqu'au 29 novembre. Locu Teatrale.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info

La manière noire est un procédé de gravure par lequel, partant du noir absolu, on va faire surgir le clair et la lumière. Ici, Jean Corti, Mario Sepulcre et André Subrero donnent leur version de ce cheminement esthétique, de l'obscurité vers la clarté.

■ **MARC BENSIMON**

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

Très influencé par le minimalisme des années 1970, ce peintre a renoué avec l'aquarelle et le lavis d'encre, pour des œuvres où l'abstrait se veut une porte d'entrée vers le propre monde intérieur du spectateur.

■ **NADINE ASTRUCH**

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

La sculptrice façonne l'argile crue, qu'elle associe à des matériaux tels que le zinc, le cristal, la pierre.

■ **FESTIVAL DU FILM ITALIEN**

Jusqu'au 13 novembre. Palais des congrès.

☎ www.iffa.fr

Pour cette 18<sup>e</sup> édition, mafia e malavita, comédies populaires, romances contemporaines, film de super-héros, chroniques urbaines, réflexions sociétales et un clin d'œil à la Sardaigne avec la venue du réalisateur Enrico Pau.

■ **C'EST UN PEU COMPLIQUÉ D'ÊTRE L'ORIGINE DU MONDE**

Les 15 et 16 novembre, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

En une succession de tableaux crus, délirants, Tiphaine Gentilleau et Chloé Olivères passent en revue les affres d'un changement de vie radical : devenir mère...

■ **LARA FABIAN**

Le 13 novembre, 20h. U Palatinu.

☎ 04 95 27 99 10 & www.palatinu.fr

Avec 12 millions d'albums vendus et après une tournée internationale, l'auteure, compositrice et interprète a entamé une nouvelle série de concerts en Europe.

■ **ALICE ON THE ROOF**

Le 19 novembre 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Voix fraîche et caressante, notes électro-pop aériennes... Alice Dutoit, révélée par The Voice Belgique a sorti début 2016 son premier album, Higher.

■ **PARIS-VIENNE, NOËL 1916**

Le 18 novembre, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr/

L'Ensemble instrumental de Corse et la soprano Marianne Croux font revivre les concerts organisés à l'arrière du front lors de la Grande Guerre.

■ **BASTIA**

■ **CORSICA GENOVESE**

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia.

☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports - pacifiques ou conflictuels - entre Corse et Ligurie.

■ **UNE PHOTOGRAPHE CONTRE LA MAFIA**

Jusqu'au 22 décembre. Centre culturel una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com/

Cette rétrospective présentée par le CMP met en avant le regard passionné et teinté de colère que porte sur son île la photjournaliste Letizia Battaglia.

■ **PAYSAGES MÉDITERRANÉENS**

Jusqu'au 26 novembre. Centre culturel L'Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

De Vasco Ascolini à Ange Tomasi en passant par Dominique Degli-Esposti et Maddalena Rodriguez-Antoniotti, les œuvres d'une vingtaine de photographes, issues de la collection du Centre méditerranéen de la photographie.

● **LES MUSICALES**

Du 14 au 19 novembre. Théâtre municipal et centre culturel Alb'Oru.

☎ 04 95 32 75 91 & www.musicales-de-bastia.co

Concerts, projections, ateliers et spectacles jeune public. Invités : Dionysos, Kyle Eastwood, Protocol Inconnu, les p'tites ouvreuses, Jakez Orkeztra, Sextuor Eponyme, Nano, Sabrina Sarais, A Filetta, Yilian Canizares, Tres y compadres.

■ **BIGUGLIA**

■ **HERENCIA GITANA**

Le 18 novembre, 20h30. Centre culturel Charles-Rocchi.

☎ 04 95 34 86 95 & www.espaceculturelbiguglia.com

Création de Paca Santiago, un hommage en quatre tableaux à la culture «flamenco de los gitanos».

■ **CAURO**

■ **DUO SALAMANDRE**

Le 12 novembre, 20h15. Église Ste Barbe.

☎ 07 83 96 43 44

Catherine Zimmer (clavecin) et Yves Grollemund (flûtiste et compositeur) mettent en regard musiques baroque et contemporaine.

■ **CORTE**

■ **LE PATRIMOINE VIVANT**

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

■ **L'ATTRACHJU**

Le 17 novembre, 20h30. CCU Spaziu Natale-Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Fondé en 1998 sur un terreau fertile d'amitié et de passion commune pour le chant traditionnel, le groupe présente son nouvel album.

■ **PENTA-DI-CASINCA**

■ **POP-UP**

Jusqu'au 30 novembre. Médiathèque.

☎ 04 95 59 50 17 & castagniccia-maremonti.com/

Lorsque le livre se décline en... volumes. Autour des œuvres de Marion Bataille et Bernadette Gervais, une découverte des livres animés et à systèmes.

■ **PIGNA**

■ **AUTOUR DES ORGUES**

Le 13 novembre, 11h. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

Elisabeth Joye, claveciniste, fait dialoguer le répertoire musical européen du XVII<sup>e</sup> siècle et les orgues et clavecins de Balagne.

■ **DÉJEUNER CHEZ WITTGENSTEIN**

Le 19 novembre, 18h30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

Deux sœurs, comédiennes, préparent le retour de leur frère. Elles sont enfermées dans l'histoire familiale, lui dans un asile psychiatrique. Lecture-spectacle.

■ **PORTO-VECCHIO**

■ **NAPOLÉON VU PAR ABEL GANCE**

Du 4 novembre au 17 décembre. Bastion de France.

☎ 04 95 70 99 95 & www.porto-vecchio.fr

Conçue par le Musée de la Maison Bonaparte, la Cinéma-thèque régionale et l'association La Corse et le cinéma, cette exposition retrace le tournage de cette partie du chef d'œuvre d'Abel Gance appelée *La séquence corse*, tournée dans l'île au printemps 1925.

■ **L'OURS QUI AVAIT UNE ÉPÉE**

Le 19 novembre, 11h, 15h et 16h30.

Place du monument aux morts. ☎ 04 95 72 18 18

Un ours guerrier coupe tout ce qui passe à portée de sa lame. De retour chez lui, il trouve son fort dévasté par les eaux. La faute à qui ? Spectacle gratuit, sur réservation.

■ **PROPRIANO**

■ **DES RÊVES DANS LE SABLE**

Le 17 novembre, 9h et 14h. Théâtre.

☎ 04 95 76 7000 & theatredepropriano.com

Une table lumineuse, un peu de sable, de musique et de lumière... Et Lorène Bihorel donne vie à de fabuleux personnages.



■ **PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU**

■ **SOPHIE RAYNAL**

Le 11 novembre, 18h. Ecole de musique Anima.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

L'illustratrice Sophie Raynal présente une série de dessins sur les vieux oliviers entamée début 2016 en Grèce et qui s'est poursuivie en Corse. Entrée libre.

● **VEGH'ANIMA**

Le 13 novembre, 17h, Ecole de musique Anima.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Un peu comme dans une auberge espagnole, on y amène sa musique, ses chansons, ses lectures, ou ses saynètes, et même de quoi partager aussi un repas. Entrée libre.

**AGIR  
PLUS**

**L'HIVER APPROCHE, PENSEZ À RÉNOVER  
VOTRE LOGEMENT**

**PASSEZ AU CHAUFFAGE BOIS ET  
PROFITEZ D'UNE AIDE DE **600€****

Retrouvez les modalités de l'offre sur **corse-energia.fr**



L'énergie est notre avenir, économisons-la !  
L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.